Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille quatre cent trentième séance plénière
Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 5 septembre 2017, à 10 h 5

Président : M. Julio Herráiz España .....(Espagne)

GE.18-03688 (F) 051118 040119

1803688

Merci de recycler

Le Président (*parle en espagnol*) : Je déclare ouverte la 1430e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Excellences, chers collègues, M. Møller, Mme Kaspersen, Mesdames et Messieurs, permettez-moi tout d'abord de souhaiter une chaleureuse bienvenue à notre invité d'aujourd'hui, l'Ambassadeur Ahmet Üzümcü, Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Je remercie vivement le Directeur général de l'intérêt qu'il a manifesté pour participer à la Conférence du désarmement en cette année où nous célébrons le vingtième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques, qui a été négociée dans cette instance même.

L'ordre du jour de notre séance plénière de ce matin sera le suivant. Tout d'abord, j'inviterai le Directeur général, M. Üzümcü, à s'exprimer devant la Conférence. J'inviterai ensuite les délégations qui le souhaitent à prendre la parole pour faire des observations sur la déclaration du Directeur général, conformément à la liste des orateurs dont je dispose. Je donnerai ensuite la parole au Directeur général pour qu'il réponde aux questions posées et fasse les commentaires qu'il jugera opportuns. Je crois comprendre que le Directeur général a un autre engagement ce matin à 11 heures. J'inviterai donc ensuite les délégations à poursuivre la discussion sur toute question qu'elles jugeront pertinente.

À l'issue de nos travaux en séance plénière, j'inviterai les délégations qui le souhaitent à participer aux consultations informelles sur le projet de rapport de la Conférence, dans la salle de conférence I. Le secrétariat a distribué un exemplaire des dernières modifications, lesquelles comprennent certaines propositions des délégations qui ont été soumises à la présidence à la suite de notre dernière séance plénière et à l'issue des débats tenus en séances informelles. Cet après-midi, nous nous réunirons de façon informelle pour examiner le projet de rapport et nous tiendrons une autre séance plénière informelle demain, mercredi après-midi, afin de poursuivre nos travaux sur le projet de rapport. Le secrétariat nous informera de l'heure exacte de la réunion.

J'ai maintenant le plaisir d'inviter le Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques à prendre la parole devant la Conférence du désarmement. Monsieur l'Ambassadeur, vous avez la parole.

M. Üzümcü (Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous prie d'accepter mes félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. La Conférence est assurée d'un leadership compétent, car vous apportez à ce poste une mine de connaissances, d'expérience et de compétences diplomatiques. Je vous souhaite plein succès.

Je suis ravi et honoré de prendre la parole devant la Conférence du désarmement. Cette instance incarne l'esprit d'une ère de détermination à bannir la guerre en faveur de la paix − une paix fondée sur des bases durables de coopération internationale, de développement et de rejet des instruments de guerre considérés comme illégitimes.

Le XXe siècle a été marqué, en l'espace de quelques décennies, par le traumatisme de deux guerres mondiales qui ont entraîné la ruine à une échelle sans précédent dans l'histoire de l'humanité. La technologie a amplifié le pouvoir destructeur des armes d'une manière qu'on ne croyait pas possible. Ces expériences douloureuses ont uni toute la communauté mondiale dans un désir de vivre ensemble en harmonie. Une communauté de nations traumatisée par la violence extrême et généralisée a permis de raviver l'éclat et la chaleur de valeurs et de normes partagées comme base des relations entre États.

Paradoxalement, alors que les peuples se préparaient à un nouveau départ, l'ère nucléaire commençait à poindre. La destruction résultant de plusieurs années de guerre pouvait désormais se produire en quelques minutes.

La poursuite bien pensée et systématique du désarmement, dont la Conférence du désarmement est un symbole marquant, a finalement pris forme. Elle est reconnue à juste titre comme l'unique instance multilatérale de la communauté internationale pour les négociations sur le désarmement. Ma collaboration avec cet organe avant que je prenne mes fonctions de Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) en 2010 me rappelle de bons souvenirs.

Malgré les difficultés et le contexte quelque peu négatif dans lequel se trouve actuellement la Conférence, il s'agit d'une instance unique en son genre qui fonctionne dans une ambiance de collégialité et dont la finalité est indispensable. Elle dispose d'un potentiel immense et de compétences uniques, comme en témoigne la négociation de la Convention sur les armes chimiques. Cet exemple à lui seul peut inciter la Conférence à rechercher un terrain d'entente nécessaire pour que les initiatives de désarmement portent leurs fruits. Ce produit de la Conférence est un traité extraordinaire à plus d'un titre. Il s'agit essentiellement d'un instrument juridique international qui interdit complétement les armes chimiques. Pourtant, cette description familière ne rend pas pleinement compte des progrès révolutionnaires que la Convention a accomplis non seulement dans le domaine du désarmement, mais aussi dans la promotion des valeurs humanitaires.

L'interdiction du recours excessif ou aveugle à la force et les dispositions visant à protéger les civils en période de conflit armé ont une validité et une importance de longue date. Ce sont là des principes éthiques et moraux fondamentaux d'intérêt universel. Ils sous-tendent également tous les efforts déployés contre les armes de destruction massive et leur prolifération. Une fois codifié dans les traités internationaux, le respect de ces normes n'est plus une simple nécessité morale, mais une obligation légale contraignante.

Dans la Convention sur les armes chimiques, la Conférence du désarmement a la particularité d'avoir codifié les règles coutumières contre l'emploi de poison comme méthode de guerre en une interdiction juridique complète et vérifiable − un régime qui s'est développé et adapté avec le temps et les efforts, et qui est désormais accepté par presque tous les pays du monde.

Cette année, nous célébrons deux décennies d'application réussie de ce traité et le travail de son organe d'exécution, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. L'évolution de la situation mondiale exige que notre sentiment d'accomplissement mérité s'accompagne d'un renouvellement de la détermination, car il reste encore des travaux inachevés et des défis sérieux à relever.

Au cours de ces vingt années, nous n'avons cessé de poursuivre notre objectif d'éliminer complétement toute une catégorie d'armes de destruction massive. Peu de personnes dans le monde connaissaient l'existence de l'OIAC jusqu'à ce que le prix Nobel de la paix 2013 soit décerné à l'organisation. Cet honneur constitue une reconnaissance du fait que la norme contre les armes chimiques et leur utilisation a été renforcée et que les objectifs de paix et de sécurité sont bien servis. Aujourd'hui, toute allégation d'emploi d'armes chimiques suscite rapidement des préoccupations et toute confirmation entraîne une condamnation immédiate. Les travaux de l'OIAC ont comporté une multitude de tâches. Les résultats sont sans précédent dans le cadre des efforts internationaux visant à éliminer de manière vérifiable les armes de destruction massive. L'organisation a procédé à des vérifications approfondies de la destruction des armes chimiques, ainsi qu'à des milliers d'inspections dans l'industrie chimique. Il est important de noter que des bonnes pratiques ont également été établies dans plusieurs domaines liés à la prévention de la réapparition d'armes chimiques. Il s'agit notamment de contrôler les transferts, d'encourager et de faciliter l'adhésion des États à la Convention, d'apporter assistance et protection contre les armes chimiques, de faire participer le public à l'échelle mondiale, d'entreprendre des activités de coopération internationale, de renforcement des capacités et de partage des connaissances et de promouvoir l'utilisation pacifique de la chimie.

Quatre-vingt-seize pour cent de tous les stocks déclarés d'armes chimiques ont été détruits avec succès. La Chine et le Japon continuent de faire des progrès notables dans l'élimination de l'héritage des armes japonaises abandonnées sur le territoire chinois. Près de 3 500 inspections industrielles ont été menées à l'échelle mondiale et des milliers de bénéficiaires de programmes de coopération internationale partout dans le monde contribuent à la mise en œuvre de la Convention dans leur pays, ainsi qu'à l'amélioration de leurs sociétés.

La Convention a été négociée comme une interdiction permanente des armes chimiques. L'élimination des stocks d'armes déclarés et les activités de vérification dans l'industrie chimique constituent des tâches essentielles. Il en va de même de la coopération internationale pour les activités pacifiques. Toutefois, ces programmes ne définissent pas la

Convention. La Convention sur les armes chimiques est une interdiction assortie d'une validité permanente. Les tâches évoluent au fil du temps, mais l'interdiction mondiale demeure intégrale.

À ce stade, notre principale préoccupation est d'élaborer une vision unifiée qui garantira durablement la valeur de la norme et sa protection à long terme. Avec l'élimination complète des arsenaux déclarés en ligne de mire, une partie de notre travail, qui a absorbé la majeure partie de notre attention et de nos ressources pendant toutes ces années, sera terminée. L'interdiction des armes chimiques demeurera cependant plus valable que jamais ; et il sera essentiel de maintenir une organisation efficace et bien dotée en ressources. Premièrement, sa mission fondamentale sera la prévention de la réapparition des armes chimiques ; deuxièmement, une organisation solide et efficiente contribuera à ce que la communauté internationale dispose de mécanismes efficaces pour promouvoir la norme et faire respecter l'interdiction.

L'objectif de la prévention est rendu plus complexe par les progrès constants de la science et de la technologie, ainsi que par les nouveaux défis en matière de sécurité. Au lieu d'envisager la situation de manière séquentielle, nous devons travailler simultanément sur plusieurs fronts. Si les progrès de la science et de la technologie annoncent un avenir meilleur, ils auront aussi inévitablement une incidence sur le régime de vérification de la Convention. Les progrès de la chimie, de la technologie chimique et de l'ingénierie transforment rapidement l'industrie chimique mondiale. Nous devons dès lors disposer des capacités nécessaires pour détecter de nouveaux produits chimiques et déterminer s'ils ont un rapport avec la Convention. L'interaction croissante entre la biologie et la chimie ouvre également la voie à la production de produits chimiques dangereux grâce à de nouvelles techniques et méthodes. Nous devons acquérir une meilleure connaissance de ces développements et les suivre de près. C'est une fonction qui est admirablement remplie par le Conseil scientifique consultatif de l'OIAC. Composé d'éminents experts originaires de 25 États parties, le Conseil délibère sur tous les progrès scientifiques et technologiques pertinents et publie régulièrement ses rapports et recommandations, en donnant notamment des avis sur le suivi des progrès scientifiques, l'évaluation de leur incidence sur la Convention et la manière dont le secrétariat peut se préparer aux futures tâches de vérification.

Parallèlement, les progrès de la science offrent également la possibilité d'améliorer les mesures de vérification et de protection. L'utilisation efficace de nouvelles méthodes et procédures scientifiques permettra de détecter la présence d'agents chimiques de guerre en améliorant la collecte et l'analyse d'échantillons. L'échantillonnage et l'analyse ont été cruciaux lors de nos récentes missions pour déterminer la validité des allégations d'emploi d'armes chimiques.

L'une de nos récentes initiatives concerne la mise à niveau du laboratoire chimique de l'OIAC en un centre de chimie et de technologie. Nous espérons donc renforcer les capacités scientifiques et technologiques de l'OIAC afin de faire pleinement face à la menace des armes chimiques et de soutenir le renforcement des capacités dans nos États parties. Dans le cadre de cette initiative, le laboratoire de l'OIAC sera agrandi et doté de capacités supplémentaires. J'espère que les États parties et les autres partenaires appuieront pleinement cette entreprise, étant donné qu'elle fait partie d'un ensemble de mesures qui me semblent importantes pour consolider le rôle de l'organisation dans le domaine de la sécurité internationale.

Dans le même ordre d'idées, j'ai créé cette année un groupe de travail temporaire du Conseil scientifique consultatif chargé de procéder à un examen approfondi des méthodes et des technologies utilisées dans notre travail d'enquête. Ce groupe identifiera les capacités, les compétences et l'équipement nécessaires pour accroître et renforcer les capacités du secrétariat à mener des opérations d'urgence.

Monsieur le Président, il n'est pas possible d'envisager des mesures pour promouvoir la sécurité internationale sans s'attaquer à la menace omniprésente du terrorisme. Pratiquement aucune organisation internationale n'est restée à l'abri de ses effets. Parmi les incidents récents, nous pouvons citer l'utilisation de produits chimiques toxiques comme armes de terreur. À mesure que le système mondial évolue, les

organisations internationales doivent s'adapter pour faire face à cette menace et rester ainsi fidèles aux attentes de la communauté internationale.

Lorsque l'OIAC a été créée, le terrorisme chimique n'était pas aussi dangereux qu'il ne l'est actuellement. Ainsi, bien qu'un rôle de lutte contre le terrorisme ne soit pas explicitement mentionné dans la Convention, l'interdiction ainsi que les aspects de prévention et de répression de la Convention en font un rempart efficace contre le terrorisme. Le fait est que la communauté internationale dispose d'un actif ayant des compétences et des capacités qui lui permettent de promouvoir ses objectifs de lutte contre le terrorisme dans la mesure où ils concernent le domaine chimique.

La Convention sur les armes chimiques dispose déjà d'un cadre juridique solide. L'application effective de ce cadre permettra d'ériger en infraction la mise au point, la fabrication, le stockage et le transfert d'armes chimiques ou leur utilisation par toutes les personnes physiques ou morales relevant de la juridiction des différents États parties. En d'autres termes, l'application intégrale et effective de la Convention en vertu du droit national de l'ensemble de nos 192 États membres et le renforcement du contrôle des substances préoccupantes constituent la meilleure façon de prévenir les actes de terrorisme chimique.

La législation nationale et les moyens de la faire appliquer sous-tendent la capacité nationale de surveiller, de signaler et d'orienter les activités impliquant des produits chimiques de manière pacifique et productive. Nous aidons nos États parties dans ce domaine important par l'intermédiaire de programmes de formation, du partage d'informations et d'activités de renforcement des capacités. Ceux-ci sont conçus pour promouvoir les meilleures pratiques en matière de procédures judiciaires et d'application de la loi.

Le spectre du terrorisme chimique exige une coordination multilatérale plus efficace. Le Groupe de travail à composition non limitée sur le terrorisme de l'OIAC étudie les moyens d'améliorer l'interaction et la coordination avec les organismes internationaux compétents. Un sous-groupe de travail accorde une attention particulière au problème des acteurs non étatiques.

Nous entretenons également un partenariat actif avec l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme de l'Organisation des Nations Unies. En collaboration avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'OIAC copréside le Groupe de travail sur la prévention et la répression des attentats terroristes perpétrés au moyen d'armes chimiques ou biologiques.

La mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques au niveau national n'a cessé de s'améliorer. Au fil des ans, nous avons créé et amélioré nos programmes destinés à aider les États parties à cet égard, notamment grâce à des stages à l'intention des rédacteurs juridiques et à l'examen, par le secrétariat, des projets de lois d'application.

La résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies constitue un instrument important pour refuser aux acteurs non étatiques le droit d'acquérir des armes de destruction massive. Elle repose essentiellement sur la même notion de cadres juridiques nationaux efficaces et de capacité d'application. L'OIAC, avec sa capacité institutionnelle, son expérience et ses antécédents en matière d'appui à la mise en œuvre, est particulièrement bien placée pour promouvoir les objectifs de cette résolution.

La Convention sur les armes chimiques prévoit des garanties de sécurité pour les États parties en matière d'assistance et de protection contre les armes chimiques. Nous avons longuement travaillé avec nos États membres pour faire en sorte qu'une capacité d'intervention d'urgence efficace soit disponible à tout moment en cas de besoin. Dans le cadre d'une telle préparation, l'OIAC a créé la mission d'intervention rapide et d'assistance (RRAM), qui peut être déployée à la demande des États parties. La RRAM peut fournir rapidement des mesures d'aide d'urgence en cas d'utilisation d'armes chimiques. La mission est équipée de matériel d'analyse pour détecter les produits chimiques toxiques, sécuriser la zone touchée et fournir une assistance pour le traitement des victimes. Il est important de noter que l'équipe est en mesure de coopérer et de coordonner ses activités avec celles des Nations Unies et d'autres organisations internationales compétentes.

En janvier de cette année, nous avons soumis la RRAM à un exercice de simulation organisé dans le cadre de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme au siège de l'OIAC. L'exercice a clairement démontré que si le pire devait se produire, nous, en tant qu'organisations internationales, devons réagir collectivement aussi bien qu'individuellement, en tirant parti des forces de chaque organisme.

L'OIAC collabore également avec les États parties pour renforcer les capacités nationales et régionales de gestion et d'atténuation de l'emploi ou de la menace de l'emploi des armes chimiques. Cet objectif est atteint grâce à un programme global de formation et de renforcement des capacités à l'intention des premiers intervenants et d'autres organismes compétents dans les États parties. Ce programme de formation facilite l'échange de compétences et de connaissances entre praticiens, l'accent étant mis sur la coopération régionale. L'avantage de cette approche est que les mêmes compétences et capacités permettent aux premiers intervenants de faire face à des accidents industriels ou à d'autres scénarios impliquant des produits chimiques toxiques.

Les progrès, en particulier dans le domaine des sciences de la vie, offrent la possibilité de mettre au point de meilleures contre-mesures médicales pour les personnes touchées par l'exposition à des produits chimiques dangereux, ainsi qu'un traitement des effets à long terme de cette exposition. Les progrès des sciences des matériaux et des nanotechnologies ont permis de produire des équipements de protection considérablement améliorés, assurant ainsi la santé et la sécurité de ceux qui sont exposés à des produits chimiques, tant en réponse à des attaques chimiques qu'à des accidents. Grâce aux programmes de coopération de l'OIAC, nos États parties sont sensibilisés aux avantages de ces progrès, qu'ils peuvent utiliser pour améliorer leurs propres capacités nationales de protection et de réaction.

L'objectif consistant à prévenir la réapparition des armes chimiques exige un effort accru d'éducation et de sensibilisation. Il tirera profit de l'élargissement de notre interaction et de l'approfondissement de nos relations avec des partenaires clefs des milieux scientifiques, universitaires et industriels. À cette fin, l'OIAC a créé un Comité consultatif pour l'éducation et la sensibilisation. Cet organe oriente l'élaboration de nouvelles activités et d'outils pédagogiques pour sensibiliser davantage aux dangers posés par l'éventuelle utilisation abusive des technologies à double usage. Il nous aide également à diffuser notre message dans les universités et les écoles afin de promouvoir une culture de la science responsable. L'objectif est de développer et de promouvoir une éthique professionnelle qui appuie les objectifs de la Convention sur les armes chimiques.

Monsieur le Président, au cours des vingt dernières années, la Convention sur les armes chimiques et l'OIAC ont apporté une contribution majeure à la réalisation des objectifs internationaux de paix et de sécurité. L'Organisation a été en mesure de relever l'un de ses plus grands défis grâce à la résilience de la Convention et à la volonté politique de ses États parties. Je veux parler de notre mission en Syrie, dont certains aspects restent encore en suspens. Nous avons été chargés d'une opération visant à retirer et éliminer les armes chimiques syriennes au beau milieu d'une guerre civile, dans le cadre d'une mission conjointe avec l'Organisation des Nations Unies. Cette mission reposait sur l'engagement et le dévouement du personnel de l'OIAC, soutenu par l'appui coordonné des États parties qui ont fourni une assistance technique, financière et politique. Notre travail en Syrie ne s'est toutefois pas terminé avec l'élimination de la capacité de production d'armes chimiques de ce pays et l'enlèvement et la destruction de ses armes chimiques déclarées.

En 2014, j'ai mis en place la mission d'établissement des faits pour enquêter sur les allégations d'utilisation de chlore comme arme chimique en Syrie. Depuis lors, 19 missions distinctes ont été déployées. Dans un certain nombre de cas, les résultats ont confirmé avec un haut degré de fiabilité l'utilisation de produits chimiques toxiques et de moutarde au soufre comme armes. L'enquête sur l'incident largement rapporté à Khan Cheïkhoun en avril de cette année a confirmé qu'il s'agissait bien d'une attaque impliquant l'utilisation de sarin comme arme chimique. J'ai fermement condamné ces atrocités qui auraient tué près de 100 personnes, dont des enfants, et blessé des centaines d'autres. Il s'agit d'une violation flagrante des normes de la Convention et d'un mode de comportement inacceptable.

La question de savoir à qui imputer la responsabilité de l'emploi d'armes chimiques n'est pas du ressort de la mission d'établissement des faits. Cette fonction a été confiée par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies au Mécanisme d'enquête conjoint. La mission d'établissement des faits, importante en soi, sert également à mettre en évidence la capacité du régime de la Convention sur les armes chimiques à faire face à des situations imprévues. Dans le cas de la mission d'établissement des faits, l'OIAC utilise des méthodes et des méthodologies fondées sur les dispositions de la Convention relatives aux enquêtes sur les allégations d'emploi. Celles-ci doivent être adaptées aux circonstances et à la dynamique particulières de la Syrie qui empêchent dans la plupart des cas la liberté d'accès aux zones d'intérêt en Syrie et, partant, l'application de méthodes d'enquête médico-légale.

À la suite d'une attaque armée contre la première mission d'établissement des faits alors qu'elle tentait d'atteindre une scène destinée à l'enquête, la communauté internationale a dû choisir entre l'absence d'enquête ou des enquêtes qui appliqueraient des procédures et méthodes reconnues comme légitimes par diverses missions d'établissement des faits. L'inaction n'est pas envisageable. Cela renforcerait l'impunité et causerait des dommages irréparables au régime de la Convention sur les armes chimiques. La mission d'établissement des faits demeure le meilleur moyen de faire la lumière sur les allégations d'emploi.

La communauté internationale a condamné avec force l'emploi d'armes chimiques par quiconque et en quelque circonstance que ce soit. Le Conseil exécutif et le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies ont tous deux reconnu par consensus les faits concernant l'emploi d'armes chimiques en Syrie. C'est en raison de cette reconnaissance du travail de la Mission d'établissement des faits de l'OIAC que le Conseil de sécurité a procédé à la mise en place du Mécanisme d'enquête conjoint pour identifier les auteurs de ces attaques. La Mission d'établissement des faits ayant confirmé l'utilisation de sarin, le travail du Mécanisme d'enquête conjoint est devenu très important pour identifier les auteurs de cet horrible attentat. Les auteurs de ces attaques doivent répondre de leurs actes.

Une autre question que nous cherchons à résoudre en Syrie concerne la clarification de certains éléments de la déclaration du pays sur son programme d'armes chimiques. Une équipe d'experts appelée « Équipe d'évaluation des déclarations » collabore avec la Syrie dans le but de clarifier plusieurs questions en suspens. L'objectif de cet exercice est de parvenir à une déclaration qui sera considérée par nos États parties comme complète et exacte. Je continuerai d'insister auprès de mes interlocuteurs syriens sur la nécessité de clore cette question.

À la suite de l'élimination du programme d'armes chimiques syrien dans les délais les plus courts, les travaux de la Mission d'établissement des faits et les questions liées à la déclaration montrent que l'adaptabilité sera essentielle pour faire face aux situations nouvelles et sans précédent afin de servir l'objet et le but de la Convention.

Monsieur le Président, des commentateurs réfléchis ont souvent considéré que la propension de l'être humain à faire la guerre était persistante. Le général George Marshall, l'architecte du programme de reconstruction de l'Europe de la Seconde Guerre mondiale, a fait observer un jour : « Si l'homme trouve une solution pour la paix dans le monde, ce sera le revirement le plus extraordinaire de son histoire. ». Nous ne pouvons pas savoir si et quand un tel revirement se produira de manière décisive. Ce que nous pouvons mettre en évidence, ce sont certaines des mesures positives qui ont été prises dans ce sens. Le succès de la Convention sur les armes chimiques est l'une des mesures qui ont été prises dans cette instance.

À cet égard, je tiens à signaler que tous les membres de cette Conférence ne sont pas parties à la Convention sur les armes chimiques. Je renouvelle mon appel à la République populaire démocratique de Corée, à l'Égypte, à Israël et au Soudan du Sud pour qu'ils adhèrent à la Convention le plus tôt possible et participent ainsi pleinement au renforcement de l'effort international qui a démarré dans cette instance même.

Une leçon évidente de l'histoire est que l'illusion du pouvoir des armes ne garantit pas l'autopréservation. Cela est particulièrement vrai à l'ère des armes de destruction massive.

Un trait caractéristique de notre civilisation mondiale est son accomplissement technologique. Nous devons faire de la paix, de la prospérité et de l'humanité sa caractéristique dominante. Nous ne devons jamais négliger les possibilités et nous devons continuer à créer des opportunités. Les progrès en matière de désarmement ne sont pas seulement indispensables, ils sont réalisables. La Convention sur les armes chimiques peut servir d'excellent exemple de ce qui peut être accompli avec la volonté politique nécessaire.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Directeur général de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je vais maintenant inviter les délégations à formuler des observations sur la déclaration faite par l'Ambassadeur Üzümcü, qui répondra également aux questions que vous pourriez avoir.

La liste d'orateurs dont je dispose commence par l'Estonie, au nom de l'Union européenne, suivie par l'Italie, les États-Unis d'Amérique, la Belgique, la Finlande, la France et le Royaume-Uni.

Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Estonie, qui s'exprimera au nom de l'Union européenne.

M^me^ Kemppainen (Estonie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, j'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne. Nous sommes ravis d'accueillir M. Ahmet Üzümcü à la Conférence du désarmement et nous voudrions saisir cette occasion pour lui adresser nos plus vives félicitations à l'occasion du vingtième anniversaire de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC).

La Convention sur les armes chimiques est le seul traité international qui a aboli toute une catégorie d'armes de destruction massive d'une manière vérifiable dans le cadre d'un contrôle international. Il s'agit d'un exemple de multilatéralisme efficace appliqué au domaine de la non-prolifération et du désarmement. Nous pouvons être fiers que cette Convention ait été négociée à la Conférence du désarmement à Genève.

Nous tenons à féliciter le Directeur général de l'OIAC, M. Üzümcü, pour la manière remarquable dont il a relevé les divers défis auxquels son importante organisation a été confrontée au cours des dernières années. Nous tenons par ailleurs à remercier l'ensemble du personnel de l'OIAC pour son engagement et son dévouement à mettre en œuvre les dispositions de la Convention sur les armes chimiques afin de parvenir à un monde exempt d'armes chimiques et de la menace que représente leur emploi. Son travail remarquable a été reconnu par le prix Nobel de la paix 2013. Toutefois, cet objectif n'a pas encore été atteint et l'important travail de l'OIAC est loin d'être terminé.

La conclusion du Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU de l'année dernière, selon laquelle la République arabe syrienne et l'État islamique ont utilisé des armes chimiques en Syrie, ainsi que l'attaque au sarin confirmée plus récemment dans la ville syrienne de Khan Cheïkhoun au début de cette année, nous rappelle une fois encore l'importance du respect intégral de la Convention sur les armes chimiques et le rôle vital que joue l'OIAC dans son application.

Monsieur le Président, la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs demeure une menace croissante pour la paix et la sécurité internationales. L'Union européenne est gravement préoccupée par le risque que des acteurs étatiques ou non étatiques acquièrent de tels armes ou matériel, ce qui est déjà devenu une sombre réalité en Syrie et en Iraq. L'Union européenne réaffirme qu'elle condamne dans les termes les plus fermes tout emploi d'armes chimiques en Syrie. Il ne saurait y avoir d'impunité et les responsables de l'emploi d'armes chimiques doivent répondre de leurs actes.

L'Union européenne appuie pleinement les travaux de l'OIAC et de sa Mission d'établissement des faits, ainsi que ceux du Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU, qui travaillent dans des conditions difficiles de manière professionnelle et impartiale. Nous nous félicitons du dernier rapport de la Mission d'établissement des faits − qui confirme l'utilisation de moutarde au soufre à Um Hosh le 16 septembre 2016 et de sarin à Khan Cheïkhoun le 4 avril 2017 − comme une étape importante pour demander des comptes aux responsables, et nous attendons avec intérêt les conclusions du Mécanisme d'enquête conjoint sur cette question importante. Nous espérons que le Mécanisme sera en mesure

d'attribuer la responsabilité aux auteurs des cas dont il est saisi par la Mission d'établissement des faits conformément à son mandat.

Nous appelons toutes les parties en République arabe syrienne à coopérer pleinement avec l'OIAC, la Mission d'établissement des faits et le Mécanisme d'enquête conjoint pour faire en sorte que leurs tâches puissent être exécutées de manière sûre, indépendante et efficace. Il est important que le Directeur général de l'OIAC continue d'informer le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies des conclusions de la Mission d'établissement des faits, en coordination avec le Secrétaire général de l'ONU si nécessaire.

L'Union européenne rappelle qu'en tant qu'État partie à la Convention sur les armes chimiques, la République arabe syrienne s'est expressément engagée à ne pas posséder, mettre au point ou utiliser d'armes chimiques. Compte tenu de la poursuite de l'emploi d'armes chimiques en Syrie, il est d'autant plus important que ce pays fournisse enfin une déclaration exhaustive et complète sur son programme d'armes chimiques. À cet égard, l'Union européenne appuie pleinement le travail précieux de l'Équipe d'évaluation des déclarations de l'OIAC. Ce travail doit se poursuivre afin d'examiner les lacunes et les incohérences décrites dans les rapports précédents de l'Équipe.

L'Union européenne demeure préoccupée par les allégations d'emploi d'armes chimiques par des acteurs non étatiques en Iraq et se déclare toujours préoccupée par l'utilisation de l'agent neurotoxique VX dans un aéroport en Malaisie le 13 février 2017. Ces incidents mettent en péril la paix et la sécurité internationales et constituent des violations flagrantes de la norme contre l'emploi d'armes chimiques. L'Union européenne réaffirme qu'elle est fermement convaincue que l'emploi d'armes chimiques par quiconque − qu'il s'agisse d'acteurs étatiques ou non étatiques − en quelque lieu et en quelque circonstance que ce soit est odieux et doit être condamné de façon rigoureuse, et que les auteurs de ces actes doivent en être tenus responsables. L'Union européenne considère que la mise en œuvre pleine et effective de la Convention conformément à l'article VII est un moyen important pour les États parties de contribuer à prévenir l'emploi d'armes chimiques par des acteurs non étatiques. Nous soulignons qu'il importe de mettre en œuvre les cadres juridiques existants qui traitent des actes de terrorisme chimique, ainsi que d'autres mesures nationales visant à renforcer la sûreté et la sécurité des produits chimiques, en coopération avec les parties prenantes concernées.

Monsieur le Président, l'Union européenne a toujours appuyé fermement l'OIAC dans l'exécution de son mandat. Sur le plan politique, l'Union européenne continue d'appuyer les activités menées dans tous les domaines visés par la Convention, notamment la mise en œuvre, l'assistance et la protection au niveau national, la coopération internationale et, en particulier, le programme Afrique, qui contribue à la réalisation des objectifs de développement durable.

Depuis 2004, plus de 12 millions d'euros ont été versés à l'OIAC sous forme de contributions volontaires, auxquels s'ajoutent 20 millions d'euros à l'appui des activités de l'OIAC en Syrie et 4,6 millions d'euros à l'appui de la Mission d'établissement des faits et du Mécanisme d'enquête conjoint.

L'universalité demeure l'un de nos principaux défis. Nous appelons une fois de plus les États qui ne sont pas encore parties à la Convention sur les armes chimiques − la République populaire démocratique de Corée, l'Égypte, Israël et le Soudan du Sud − à y adhérer sans délai. Nous invitons également les États détenteurs à achever la destruction des stocks d'armes déclarés et leur vérification dans les délais convenus.

L'Union européenne se félicite des progrès réalisés dans la destruction des stocks de produits chimiques libyens restants. Nous félicitons l'OIAC pour la planification de l'enlèvement et de la destruction en toute sécurité des produits chimiques, auxquels plusieurs États membres de l'Union européenne ont contribué. L'Union européenne et ses États membres réaffirment qu'ils sont prêts à appuyer la mise en œuvre du plan de destruction.

Monsieur le Président, la mission de l'OIAC − qui couvre également la coopération en matière de chimie à des fins pacifiques pour tous − contribue à la sécurité et à la stabilité internationales, au désarmement général et complet, ainsi qu'au développement économique dans le monde.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie la délégation estonienne de sa déclaration au nom de l'Union européenne, et je donne maintenant la parole à la délégation italienne.

M. Mati (Italie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue à M. Ahmet Üzümcü à la Conférence du désarmement et lui adresser nos plus vives félicitations à l'occasion du vingtième anniversaire de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). L'Italie tient à exprimer sa gratitude au Directeur général pour sa direction efficace et les efforts inlassables qu'il déploie pour faire mieux connaître au public la Convention sur les armes chimiques, les résultats obtenus à ce jour et les défis à relever.

L'Italie souscrit pleinement à la déclaration de l'Union européenne, mais permettez-moi d'ajouter quelques remarques à titre national.

Comme l'a souligné la représentante de l'Union européenne, la Convention sur les armes chimiques est un exemple remarquable de multilatéralisme efficace tel qu'appliqué dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement, et elle représente une étape importante dans l'histoire du désarmement. La Convention − négociée par cette instance même − nous a rapprochés de l'objectif d'un monde exempt de toute une catégorie d'armes de destruction massive. Nous avons un vif intérêt commun à préserver, protéger et développer un patrimoine aussi précieux ; sa crédibilité, son intégrité et son impartialité ne peuvent et ne doivent pas être remises en question. Notre devoir collectif est d'assurer la mise en œuvre pleine et entière de l'interdiction des armes chimiques, de renforcer le régime de non-prolifération de ces armes et d'œuvrer en faveur de l'universalisation de la Convention sur les armes chimiques.

La séance plénière d'aujourd'hui n'est pas seulement perçue comme une célébration des réalisations considérables accumulées au cours de la durée de vie de la Convention. C'est aussi l'occasion de se souvenir des effets dévastateurs de l'utilisation de produits chimiques dans les guerres et d'y réfléchir. Les raisons de toutes nos préoccupations sont également présentes aujourd'hui : plus de cent ans après la première utilisation de gaz moutarde pendant la Première Guerre mondiale et vingt ans après l'entrée en vigueur de la Convention, les armes chimiques sont toujours utilisées intentionnellement pour tuer et blesser gravement des personnes, comme les événements en Syrie nous le rappellent de manière spectaculaire. À cet égard, Monsieur le Président, nous réitérons notre condamnation de l'emploi d'armes chimiques par quiconque, en tout lieu, à tout moment et en toutes circonstances. Cependant, la condamnation ne suffit pas, si elle n'est pas étayée par une dissuasion crédible ; et le principe de responsabilité est essentiel. Comme l'a rappelé le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. António Guterres, ceux qui ont utilisé des armes chimiques doivent répondre de leurs actes afin de mettre un terme à ces actes inhumains.

Comme le Directeur général de l'OIAC l'a souligné tout à l'heure, les outils adéquats existent : il s'agit du Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU et de la Mission d'établissement des faits de l'OIAC. Il est de notre responsabilité de les soutenir de manière cohérente et consensuelle. Nous devons empêcher toute nouvelle érosion de l'architecture de non-prolifération chimique. Nous partageons un intérêt commun et une action commune est nécessaire. Dans cette perspective, Monsieur le Président, nous devons prendre conscience que le monde dans lequel l'OIAC s'acquitte actuellement de sa mission évolue rapidement et est différent de celui dans lequel la Convention sur les armes chimiques a été négociée et finalement adoptée par la Conférence du désarmement en 1992.

Les menaces actuelles à la sécurité − allant du terrorisme international aux menaces hybrides, à la montée des acteurs non étatiques et à leur utilisation potentielle d'armes de destruction massive − posent de graves problèmes à nos sociétés. Dans le contexte plus large des organisations de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements, l'OIAC est un cas unique de réussite. Elle constitue en outre un véritable exemple de meilleure pratique en ce qui concerne la manière dont elle a fonctionné jusqu'à présent et les résultats qu'elle a obtenus. Nous devons tous faire tout notre possible pour appuyer pleinement l'OIAC et contribuer à la mise en œuvre effective de son mandat. L'Italie est prête à cet égard.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie l'Ambassadeur d'Italie de sa déclaration, et je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de souhaiter la bienvenue à M. Üzümcü ici à la Conférence du désarmement et de le remercier, lui et son équipe à La Haye, pour tout le travail qu'ils accomplissent sur cette question très importante. Toutes les personnes ici présentes sont très reconnaissantes que vous soyez là pour faire le travail que vous faites, alors je vous en remercie.

Monsieur le Président, la Convention sur les armes chimiques − le seul traité multilatéral au monde qui interdit de manière vérifiable toute une catégorie d'armes de destruction massive − a célébré cette année, le 29 avril, le vingtième anniversaire de son entrée en vigueur. À ce jour, la Convention, avec ses 192 États parties, a vérifié la destruction de près de 95 % de tous les stocks d'armes chimiques déclarés et a contribué de manière significative à faire de notre monde un endroit plus sûr. L'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) a facilité la destruction d'armes chimiques en Libye, en Syrie, en Iraq, en Russie, en Albanie, en Chine et aux États-Unis d'Amérique, entre autres. Grâce à ces réalisations, l'OIAC a reçu le prix Nobel de la paix en 2013 pour ses efforts visant à éliminer toute une catégorie d'armes de destruction massive.

Néanmoins, le travail de la communauté internationale est loin d'être terminé et il reste d'importants défis à relever. Depuis le début de cette seule année, il y a eu de nombreux cas d'emploi d'armes chimiques, notamment l'utilisation de chlore comme arme, l'utilisation de VX dans un aéroport international, l'attaque au sarin perpétrée par le régime syrien et l'utilisation de moutarde au soufre par l'EIIL − l'État islamique d'Iraq et du Levant −. Face à ces événements, il est essentiel que la communauté internationale démontre clairement que l'emploi d'armes chimiques ne sera pas toléré et que nous prendrons des mesures pour demander des comptes à ceux qui utilisent ces armes.

Nous restons indignés par le fait que, depuis plus de quatre ans, le régime de Bachar al-Assad a utilisé à plusieurs reprises des armes chimiques pour tuer et terroriser des civils syriens innocents. Personne ne peut oublier les images d'horreur du 4 avril, après que des avions du régime syrien eurent largué du gaz sarin sur la ville de Khan Cheïkhoun, tuant au moins 100 personnes et en blessant des centaines d'autres, dont un grand nombre d'enfants. En 2013, à la suite d'une attaque dévastatrice à l'arme chimique dans la banlieue de la Ghouta à Damas, le régime a tué plus de 1 400 hommes, femmes et enfants.

La Syrie a adhéré à la Convention sur les armes chimiques et a accepté de se conformer à son obligation de déclarer et d'éliminer intégralement son programme d'armes chimiques. Malgré la destruction de plus de 1 300 tonnes d'armes chimiques et de produits chimiques précurseurs, l'OIAC a souligné à maintes reprises les lacunes, incohérences et divergences dans la déclaration de ce pays. Comme nous l'avons dit à maintes reprises, le régime de Bachar al-Assad doit cesser d'utiliser des armes chimiques, déclarer la totalité de ses stocks d'armes chimiques et coopérer avec la Mission d'établissement des faits de l'OIAC et le Mécanisme d'enquête conjoint. Le Mécanisme d'enquête conjoint est l'un des mécanismes mis en place pour imputer l'emploi d'armes chimiques à leurs auteurs. Les États-Unis d'Amérique continuent d'appuyer fermement les travaux essentiels de la Mission d'établissement des faits de l'OIAC et du Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU.

Ces mécanismes d'enquête indépendants et impartiaux sont essentiels au respect des normes internationales contre les armes chimiques. Nous saluons leurs efforts, ainsi que leur diligence et leur professionnalisme. Je vous demande à tous de reconnaître l'importance du travail du Mécanisme d'enquête conjoint et de ne pas laisser son mandat expirer. Il est essentiel que les responsables des attaques à l'arme chimique en Syrie soient identifiés et amenés à répondre de leurs actes. Nous continuerons de travailler avec nos partenaires internationaux sur les mesures à prendre pour faire respecter la norme contre l'emploi d'armes chimiques par des acteurs étatiques et non étatiques, notamment en démontrant que cet emploi a de graves conséquences. Malheureusement, les cas récents d'emploi d'armes chimiques ne se limitent pas au régime de Bachar al-Assad. L'emploi de l'agent neurotoxique VX, une arme chimique, dans l'assassinat de Kim Jong-nam en

Malaisie est un acte odieux qui fait fi de toute décence humaine et des normes contre l'emploi d'armes chimiques.

En outre, l'EIIL a utilisé à plusieurs reprises de la moutarde au soufre dans des attaques à l'arme chimique en Syrie et en Iraq. Ces actions ne doivent pas rester impunies et les personnes qui y participent doivent répondre de leurs actes. Nous travaillons en étroite collaboration avec les membres de la Coalition internationale contre Daech afin d'empêcher ce groupe d'acquérir des précurseurs et du matériel à double usage. La défaite de l'EIIL est une priorité absolue des États-Unis d'Amérique et nous prenons très au sérieux la menace que représente l'emploi d'armes chimiques par l'EIIL. Voilà un autre exemple des terribles atrocités que ce groupe est prêt à commettre.

Les États-Unis d'Amérique demeurent attachés à la Convention sur les armes chimiques et à l'élimination complète des armes chimiques dans le monde. L'utilisation d'armes chimiques par tout acteur abaisse le seuil pour d'autres qui pourraient chercher à emboîter le pas, et soulève la possibilité que de telles armes soient utilisées contre les États-Unis d'Amérique, leurs alliés, leurs partenaires ou tout autre pays dans le monde. Ensemble, nous devons continuer d'œuvrer pour décourager l'utilisation accrue de ces armes méprisables.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique de sa déclaration, et je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de Belgique.

M. Dhaene (Belgique) : Je souhaite tout d'abord remercier le Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), l'Ambassadeur Ahmet Üzümcü, pour son intervention devant la Conférence du désarmement. Je souhaite également exprimer l'appréciation de mon pays pour le travail effectué par lui-même et son équipe en faveur de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction.

Monsieur le Président, ma délégation s'associe à la déclaration de l'Union européenne et souhaite ajouter quelques commentaires à titre national.

En avril de cette année, nous avons célébré le vingtième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention pour l'interdiction des armes chimiques. Vingt ans plus tard, elle reste la seule Convention qui rende illicite une catégorie entière d'armes de destruction massive tout en faisant vérifier cette interdiction par l'entremise d'un régime de vérification intrusif.

Faut-il rappeler que la Belgique a été éprouvée par l'utilisation d'armes chimiques lors de la Première Guerre mondiale ? En effet, le 22 avril 1915, des armes chimiques ont été utilisées pour la première fois à grande échelle sur le champ de bataille, près d'Ypres. Le centenaire de cet événement tragique a été commémoré à Ypres en 2015. À cette occasion, la Déclaration d'Ypres a été adoptée par les États parties à la Convention. Par cette déclaration, les États parties à la Convention soulignaient que rien ne saurait justifier la détention d'armes chimiques par quiconque. Ils invitaient instamment tous les États non parties à la Convention à y adhérer sans plus tarder et réitéraient leur engagement à veiller à ce que les acteurs non étatiques ne se procurent ni armes chimiques, ni leurs vecteurs.

Mon pays appelle les quatre États qui ne l'ont pas encore fait (République populaire démocratique de Corée, Soudan du Sud, Égypte et Israël) à adhérer à la Convention et à détruire sous contrôle international leurs éventuels stocks d'armes chimiques. Les armes chimiques ne peuvent être utilisées par personne, en aucun cas, et sous aucun prétexte. Les résultats de la Convention sont impressionnants : 95 % des armes chimiques déclarées ont été détruites.

Le travail de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques est crucial à cet égard. Elle supervise la destruction des stocks existants et essaie de prévenir l'émergence des armes chimiques à travers le régime de vérification, y compris par les inspections de sites civils et militaires dans les États parties.

Malheureusement, la tâche reste inachevée. Des armes chimiques ont été utilisées ces dernières années en Syrie et en Iraq. La Belgique estime qu'il est inacceptable que le Gouvernement syrien, qui a adhéré à la Convention en 2013, ait depuis lors, comme

démontré par le Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU, utilisé des armes chimiques contre son propre peuple. L'emploi de l'arme chimique démontre la nécessité pour la Syrie de fournir enfin à l'OIAC une déclaration complète et détaillée de son programme d'armement chimique.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie l'Ambassadeur de Belgique de sa déclaration, et je donne maintenant la parole à l'Ambassadrice de Finlande.

M^me^ Paasilinna (Finlande) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, la Finlande s'associe pleinement à la déclaration faite par la représentante de l'Union européenne. J'aimerais y ajouter les remarques suivantes à titre national.

Permettez-moi tout d'abord de me joindre aux remerciements déjà adressés à l'Ambassadeur Ahmet Üzümcü, Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), pour avoir honoré la Conférence du désarmement de sa visite. La Finlande est un partisan engagé et constant de l'OIAC, tant sur le plan politique que financier. Nous sommes heureux que l'Institut finlandais de vérification du respect de la Convention sur les armes chimiques ait pu aider l'OIAC dans sa tâche louable au cours des vingt dernières années.

Il y a quelques semaines à peine, mes collègues ici présents parlaient des normes internationales qui existent pour garantir que les armes chimiques ne seront plus jamais utilisées. Pourtant, qu'il s'agisse de nouvelles provenant de Syrie ou d'Iraq, le fait est que, même en 2017, les armes chimiques restent à l'ordre du jour dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Nous devons être clairs : l'utilisation d'armes chimiques par quiconque, en tout temps et en tout lieu est contraire au droit international. Les responsables doivent répondre de leurs actes.

La Finlande appuie sans réserve les travaux de l'OIAC et invite les États qui ne sont pas encore parties à la Convention sur les armes chimiques à y adhérer dès que possible.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie l'Ambassadrice de Finlande de sa déclaration, et je donne maintenant la parole à l'Ambassadrice de France.

M^me^ Guitton (France) : Je vous remercie, Monsieur le Président. La France s'associe à la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne. Permettez-moi d'y ajouter quelques remarques complémentaires à titre national.

Permettez-moi en tout premier lieu de saluer la présence parmi nous et l'intervention aujourd'hui de S. E. M. Ahmet Üzümcü, Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, à l'occasion de la commémoration du vingtième anniversaire de cette organisation. Nous sommes particulièrement heureux de l'accueillir à la Conférence du désarmement aujourd'hui.

La Convention sur les armes chimiques, négociée dans l'enceinte même où nous nous trouvons et signée à Paris en 1993, constitue un texte unique dans le domaine du désarmement multilatéral. C'est en effet, comme cela a été souligné par les précédents orateurs, la seule convention internationale organisant à la fois l'éradication totale d'une catégorie entière d'armes de destruction massive et un système contraignant de vérification. La Convention est donc un instrument global dont l'objet est d'assurer la destruction de la totalité des armes chimiques déclarées et de garantir leur non-prolifération.

Je tiens ici à saluer les remarquables efforts de l'Ambassadeur Ahmet Üzümcü à la tête de cette organisation depuis 2010. Grâce à son engagement et à celui de ses équipes, l'OIAC s'est vu décerner le prix Nobel de la paix en 2013. Cette distinction est venue consacrer la reconnaissance du rôle majeur que joue l'Organisation pour s'assurer de la destruction des arsenaux chimiques tout en veillant à consolider le régime de vérification et d'inspection afin d'éviter tout risque de réapparition des armes chimiques.

Pourtant, l'OIAC a été confrontée à des défis majeurs ces dernières années. Je pense ici plus particulièrement au conflit syrien, caractérisé par l'emploi continu, depuis 2013, d'armes ou d'agents chimiques, y compris après que la Syrie s'était engagée à démanteler son arsenal chimique en octobre 2013.

La délégation française à la Conférence du désarmement a eu l'occasion, à de nombreuses reprises, de dénoncer l'emploi d'armes chimiques par le régime syrien et par l'État islamique, emploi qui a été confirmé par le Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU. Je rappelle à ce titre que nous avons déposé il y a quelques mois, en tant que document officiel de la Conférence du désarmement, une évaluation nationale concernant l'attaque chimique survenue à Khan Cheïkhoun le 4 avril 2017, qui s'appuyait sur des renseignements déclassifiés en provenance de sources françaises. Permettez-moi d'insister sur le risque de banalisation de l'utilisation de ces armes qui ont semé la mort et remettent en cause les efforts multilatéraux conduits depuis tant d'années. Les auteurs d'attaques chimiques auront à répondre de leurs actes devant la justice. Sur ce sujet, la France veillera à ce qu'il n'y ait jamais d'impunité. Les criminels qui ont pris la responsabilité d'utiliser de telles armes doivent savoir que même dans cinq, dix ou quinze ans, la France poursuivra ses efforts pour faire condamner les coupables. Il en va de l'avenir de l'ensemble de notre système de sécurité collective. On ne doit pas pouvoir en violer les normes les plus fondamentales sans en subir un jour les conséquences.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie l'Ambassadrice de France de sa déclaration, et je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur du Royaume-Uni.

M. Rowland (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, le Royaume-Uni s'associe pleinement à la déclaration faite par la représentante de l'Estonie au nom de l'Union européenne.

Cette année marque le vingtième anniversaire de la Convention sur les armes chimiques et de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Au cours des vingt années qui ont suivi sa création, le personnel dévoué et hautement qualifié de l'OIAC − tout récemment sous votre direction éclairée, l'Ambassadeur Üzümcü − a travaillé sans relâche pour faire appliquer la Convention sur les armes chimiques et débarrasser notre monde du fléau des armes chimiques. Un jalon aussi important que celui-ci est un bon moment pour réfléchir à ce que nous avons accompli jusqu'à présent et pour nous concentrer sur ce qui nous attend et sur les défis communs que nous devrons relever si nous voulons atteindre notre objectif commun, tel qu'il est énoncé dans le préambule de la Convention, à savoir « exclure complétement la possibilité de l'emploi des armes chimiques ».

La mission de l'OIAC est unique et essentielle. Personne, où qu'il soit, ne devrait avoir à craindre la menace des armes chimiques. Pourtant, l'horreur liée à l'emploi d'armes chimiques n'a malheureusement pas encore été éliminée. La confirmation, l'année dernière, de l'utilisation d'armes chimiques par la République arabe syrienne et par des acteurs non étatiques en Syrie et en Iraq ne fait que souligner l'importance du travail de l'OIAC. Nous ne pouvons pas fermer les yeux. Nous devons agir pour que les auteurs répondent de leurs actes. Nous devons envoyer le message clair que l'emploi d'armes chimiques ne sera jamais toléré et que nous sommes prêts à défendre les valeurs qui nous sont communes et que nous avons inscrites dans cette Convention, il y a vingt ans. Le Royaume-Uni appuie pleinement la vision de l'OIAC et son effort mondial visant à éliminer ces armes de manière permanente et vérifiable.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie l'Ambassadeur du Royaume-Uni de sa déclaration, et je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur des Pays-Bas.

M. Gabriëlse (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais remercier M. Ahmet Üzümcü, Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), pour ses remarques et le féliciter à l'occasion du vingtième anniversaire de l'OIAC.

Nous nous associons à la déclaration de l'Union européenne et voudrions ajouter quelques remarques à titre national.

La Convention sur les armes chimiques − le premier traité international visant à interdire toute une catégorie d'armes de destruction massive − a apporté une contribution importante à la paix et la sécurité internationales. Il s'agit d'une convention véritablement contraignante puisqu'elle est dotée d'un régime de vérification permettant de surveiller le respect de ses dispositions. Elle dispose d'un service d'inspection composé d'experts

internationaux indépendants et dévoués qui supervisent la destruction des armes chimiques tout en surveillant la croissance de l'industrie chimique depuis vingt ans. Quelle meilleure preuve des réalisations de l'OIAC que son statut de lauréat du prix Nobel de la paix.

Les Pays-Bas sont fiers d'accueillir une organisation de cette envergure à La Haye. Nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre notre coopération fructueuse à cet égard. Alors que la destruction des stocks déclarés d'armes chimiques touche à sa fin, on pourrait être tenté de conclure que l'OIAC est sur le point d'atteindre son objectif d'un monde exempt d'armes chimiques. Il est indéniable que des progrès considérables ont été accomplis dans la réalisation de cet objectif, le niveau de destruction se situant actuellement à 96 % des armes chimiques de catégorie 1 déclarées. Alors que nous célébrons les succès de la Convention sur les armes chimiques et les progrès réalisés en matière de destruction des stocks, nous sommes par ailleurs confrontés à une triste réalité, à savoir le déploiement d'armes chimiques en Syrie et en Iraq ces dernières années, ayant entraîné la mort de nombreuses personnes. Les Pays-Bas condamnent fermement l'emploi d'armes chimiques par tout État et tout acteur non étatique.

En avril de cette année, le sarin a été utilisé lors d'une attaque à Khan Cheïkhoun qui a fait des dizaines de morts atroces. Nous savons qu'il s'agissait de sarin grâce aux enquêtes internationales indépendantes de l'OIAC. Pour les Pays-Bas, il est essentiel que l'OIAC puisse fonctionner de manière indépendante et impartiale comme elle l'a toujours fait. Les tentatives de certains États parties de remettre en cause la position de l'Organisation sont inacceptables. C'est précisément le caractère technique indépendant de l'OIAC qui constitue sa principale force. L'OIAC tire ses conclusions sur la base de recherches techniques impartiales − des recherches qui satisfont aux normes scientifiques et qui sont dans l'intérêt de chaque pays partie à la Convention. Nous exhortons toutes les parties à veiller à ce que l'OIAC puisse continuer à exercer ses fonctions en toute indépendance et impartialité.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie l'Ambassadeur des Pays-Bas de sa déclaration, et je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur d'Inde.

M. Gill (Inde) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de me joindre à mes collègues pour souhaiter la bienvenue au Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), l'Ambassadeur Ahmet Üzümcü, dans la salle du Conseil, qu'il connaît très bien. Il a servi ici en tant que représentant de son pays avec grande distinction. Permettez-moi également de le remercier pour sa déclaration importante et détaillée à l'occasion du vingtième anniversaire de l'Organisation.

Monsieur le Directeur général, vous terminerez plus tard cette année deux mandats très fructueux. Sous votre direction, l'OIAC a relevé des défis très complexes : de l'utilisation d'armes chimiques par des acteurs étatiques ou non étatiques sur le théâtre syro-iraquien, à la destruction des stocks d'armes chimiques en Libye, en passant par la gestion efficace de l'interface entre les activités de l'OIAC et celles des Nations Unies à New York et sur place en Syrie. Nous vous sommes reconnaissants de toutes ces contributions.

Vous connaissez très bien les positions nationales de ma délégation à la suite des débats tenus au Conseil exécutif, alors, pour gagner du temps, je n'y reviendrai pas. Je voulais simplement souligner que les trois tâches immédiates pour l'avenir, du point de vue de cette délégation, sont les suivantes : i) l'achèvement de la fonction de désarmement de la Convention sur les armes chimiques ; ii) le respect de la norme contre l'emploi d'armes chimiques par des acteurs étatiques ou non étatiques, ce qui implique nécessairement d'accélérer les progrès vers l'universalité ; iii) et surtout, étant donné que je représente un pays qui appartient au Mouvement des pays non alignés, promouvoir les utilisations pacifiques des technologies chimiques et la coopération internationale à cet égard. Il est important que les tâches de vérification de l'OIAC continuent d'être exécutées sans accroître la charge d'inspection, en particulier pour les pays en développement.

Je voudrais terminer en vous demandant votre avis sur une question que nous nous sommes posée dans cette salle ; celle de savoir si la Conférence du désarmement peut apporter une valeur ajoutée aux efforts déployés à La Haye pour renforcer la sécurité chimique, c'est-à-dire empêcher l'utilisation d'armes chimiques ou d'agents chimiques par

des terroristes. Il a été question d'un éventuel instrument sur le terrorisme chimique et biologique qui pourrait apporter une valeur ajoutée aux efforts déployés à New York et à La Haye pour prévenir le terrorisme chimique, et je voudrais vous demander votre avis sur cette question.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie l'Ambassadeur d'Inde de sa déclaration, et je donne maintenant la parole à la délégation israélienne.

M^me^ Yaron (Israël) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, l'évolution de l'interdiction absolue de l'emploi d'armes chimiques a été un développement international d'une grande importance. La Convention sur les armes chimiques témoigne de l'intolérance de la communauté internationale à l'égard de cette méthode de guerre inhumaine, en ce sens qu'elle s'attend à ce que, même en pleine guerre acharnée, il y ait des limites à ce qui est permis.

Israël a signé la Convention sur les armes chimiques en 1993 en signe d'appui aux buts et objectifs de ce traité et du fait que notre pays partage les valeurs qu'il représente. Malheureusement, ces dernières années, l'interdiction absolue de l'emploi des armes chimiques s'est érodée. La poursuite de l'utilisation d'armes chimiques par la Syrie, même après son adhésion à la Convention, est non seulement moralement condamnable, mais il s'agit également d'une violation flagrante des engagements juridiques qu'elle a pris à l'égard de la communauté internationale de renoncer à ces armes. Il n'y a pas de plus grand défi à la Convention et à la norme qu'elle contient qu'un État partie utilisant des armes chimiques.

Au cours de l'année écoulée, nous avons enregistré un nouveau triste record en ce qui concerne l'utilisation d'armes chimiques en Syrie. Le récent rapport de la Mission d'établissement des faits indique clairement qu'un agent neurotoxique, très probablement du sarin, a été utilisé en avril dans la ville de Khan Cheïkhoun. Le rapport, clair et sans équivoque, identifie divers composants chimiques qui existent exclusivement dans le sarin de fabrication syrienne. Les rapports sur cette question sont accompagnés de nombreux rapports et déclarations du Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) concernant les lacunes, incohérences et divergences de la déclaration syrienne, ainsi que de diverses publications des médias concernant l'utilisation intensive de chlore l'année dernière. La communauté internationale doit continuer d'insister pour que la Syrie soit tenue pleinement responsable de son utilisation d'armes chimiques et du non-respect de ses engagements juridiques internationaux. En outre, elle doit être fermement résolue à ce que toutes les questions en suspens concernant les déclarations syriennes soient clarifiées de manière précise et complète et que, entre-temps, le dossier chimique syrien reste ouvert.

On craint de plus en plus que, sans la vigilance et la pression internationales, la Syrie ne réhabilite et continue à développer son programme d'armes chimiques, compromettant ainsi les résultats obtenus jusqu'ici grâce à l'enlèvement et à la destruction de 1 300 tonnes de produits chimiques de l'arsenal syrien.

En 1992, lorsque la Convention sur les armes chimiques a été adoptée, elle visait à faire face aux défis et aux menaces associés aux armes chimiques qui prévalaient au moment des négociations. Depuis lors, de nouvelles menaces et de nouveaux défis sont apparus, ce qui nous oblige à examiner les outils à notre disposition pour vérifier s'ils sont suffisants pour y faire face. L'une de ces menaces est l'utilisation d'armes chimiques par des acteurs non étatiques, notamment des terroristes. Cette menace est une autre conséquence problématique du non-respect par la Syrie de la Convention, et nous avons déjà eu connaissance d'incidents dans lesquels l'EIIL a utilisé de la moutarde au soufre en Syrie. Le dernier rapport de la Mission d'établissement des faits concernant Um Hosh continue de démontrer l'érosion du tabou et la motivation des terroristes à faire de même.

Il est essentiel que l'OIAC, en sa qualité de gardienne de la norme absolue contre l'emploi d'armes chimiques, redouble d'efforts pour relever efficacement les défis et réduire toute possibilité d'utilisation future d'armes chimiques par des acteurs non étatiques.

En conclusion, l'importance de l'éradication des armes chimiques et de la non-prolifération demeure pertinente, et le Moyen-Orient reste un sujet de préoccupation majeure. La communauté internationale doit continuer à défendre l'interdiction absolue inscrite dans la Convention et l'OIAC doit poursuivre le travail important qu'elle accomplit pour appliquer cette norme.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie l'Ambassadrice d'Israël de sa déclaration, et je donne maintenant la parole à la délégation australienne.

M^me^ Wood (Australie) (*parle en anglais*) : Je souhaite tout d'abord remercier le Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), l'Ambassadeur Ahmet Üzümcü, pour son intervention. Nous avons eu le plaisir de l'accueillir en Australie en juillet pour célébrer le vingtième anniversaire de l'OIAC.

L'Australie félicite l'OIAC pour les efforts qu'elle déploie afin de mettre en œuvre la Convention sur les armes chimiques négociée au sein de cette instance il y a plus de vingt ans. L'OIAC a reçu à juste titre le prix Nobel de la paix en 2013 pour son engagement en faveur de l'élimination des armes chimiques dans le monde − un bilan impressionnant avec 95 % des stocks déclarés détruits. Le Gouvernement australien condamne fermement l'emploi d'armes chimiques. Tous les acteurs associés à la mise au point et à l'utilisation d'armes chimiques doivent répondre de leurs actes.

Monsieur le Président, grâce au travail approfondi et impartial du Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU, nous savons que l'armée syrienne a utilisé des armes chimiques à au moins trois reprises et l'EIIL à au moins une occasion. Nous demandons au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies de renouveler le mandat du Mécanisme d'enquête conjoint dans le courant de l'année afin qu'il puisse poursuivre son travail vital.

Le 24 août, le Ministre australien des affaires étrangères a imposé des sanctions autonomes à 40 nouvelles personnes et 14 entités liées au programme d'armes chimiques du régime syrien. Au total, 142 personnes et 42 entités font actuellement l'objet de sanctions en vertu du régime de sanctions autonomes de l'Australie à l'égard de la Syrie. Cette liste témoigne de notre détermination à faire respecter la norme contre l'emploi d'armes chimiques.

Les informations faisant état de l'utilisation de l'agent neurotoxique VX dans l'assassinat de Kim Jong-Nam à l'aéroport international de Kuala Lumpur en février ont été profondément préoccupantes. Les auteurs de cet acte doivent être tenus responsables.

Monsieur le Président, alors que la Convention sur les armes chimiques et l'OIAC célèbrent leurs deux premières décennies et que la destruction totale des stocks d'armes chimiques déclarés est à notre portée, nous devons rester vigilants. Il reste encore du travail à faire en ce qui concerne l'universalisation et la mise en œuvre pleine et effective des obligations au niveau national. Nous ne pouvons pas laisser ces armes odieuses réapparaître, ni permettre la violation de la Convention. La crédibilité et l'intégrité de l'OIAC ne doivent pas être compromises et les normes établies par la communauté internationale ne doivent pas être érodées.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie la délégation australienne de sa déclaration, et je donne maintenant la parole à la délégation russe.

M^me^ Kuznetsova (Fédération de Russie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, au nom de ma délégation, je tiens à souhaiter la bienvenue à la Conférence du désarmement au Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), l'Ambassadeur Üzümcü.

Vous connaissez tous la position de mon pays sur la Convention sur les armes chimiques et d'autres questions connexes, je vais donc épargner l'assemblée. Je voudrais simplement rappeler à tous l'initiative visant à élaborer une convention internationale pour la répression des actes de terrorisme chimique et biologique.

Monsieur le Président, le terrorisme lié aux armes de destruction massive est désormais une réalité en raison de l'utilisation répétée de produits chimiques toxiques, et même de véritables armes de combat, par des militants de Daech, entre autres. Leurs

activités sont de plus en plus répandues, systématiques et transfrontalières à un point tel qu'elles peuvent toucher n'importe quel État. Cette menace croissante exige de la communauté internationale qu'elle prenne des mesures décisives et urgentes fondées sur des règles juridiques internationales d'acceptation universelle, clairement définies et orientées vers l'action. Certains éléments à cet égard existent déjà dans différents instruments. Cependant, la mise en œuvre de la Convention a fait apparaître certaines lacunes dans ses dispositions qu'il était impossible de prévoir lors de son élaboration. C'est pourquoi la convention internationale pour la répression des actes de terrorisme chimique et biologique vise à établir des mécanismes de coopération pratiques et efficaces pour aborder les questions qui ne sont pas traitées dans d'autres instruments. Ainsi, la convention internationale pour la répression des actes de terrorisme chimique et biologique s'appuie sur les dispositions pertinentes des différents instruments existants sans les affaiblir et en élabore de nouveaux d'une manière qui vise précisément et clairement les actes de terrorisme chimique et biologique.

En tant qu'instrument autonome, une nouvelle convention doterait la communauté internationale d'un mécanisme juridique clair et universel de coopération internationale pour lutter contre le terrorisme lié aux armes de destruction massive. Compte tenu de sa nature multidimensionnelle de lutte contre le terrorisme, de non-prolifération et de désarmement, la convention internationale pour la répression des actes de terrorisme chimique et biologique ne peut guère être négociée dans le cadre des instruments susmentionnés en raison de leur portée et de leur objet différents. Il serait logique de confier cette tâche à la Conférence du désarmement, où ont été conclus les principaux accords internationaux, notamment la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques.

Pour terminer, Monsieur le Président, je voudrais rappeler aux représentants que ma délégation a transmis les observations que le Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie a formulées concernant le dossier syrien relatif aux armes chimiques en réponse à l'évaluation nationale présentée par la France concernant l'attaque chimique menée le 4 avril à Khan Cheïkhoun.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie la Fédération de Russie de sa déclaration. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à propos de la déclaration du Directeur général ? Cela ne semble pas être le cas. Je remercie les collègues pour leurs déclarations, et je donne maintenant la parole au Directeur général, M. Üzümcü.

M. Üzümcü (Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens à remercier toutes les délégations, tous les ambassadeurs et tous les représentants qui ont pris la parole, ainsi que les États parties à la Convention sur les armes chimiques de leur appui constant. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer également notre reconnaissance à l'Union européenne, qui est un fervent partisan de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Elle a apporté un soutien important à la Mission conjointe OIAC-ONU en Syrie dans le passé et fournit également des contributions financières considérables pour la réalisation de nos activités de renforcement des capacités, en particulier dans le domaine de la sécurité et de la sûreté chimiques.

En réponse à la question posée par l'Ambassadeur d'Inde, les aspects liés au terrorisme chimique, comme je l'ai mentionné, sont examinés par le Groupe de travail à composition non limitée sur le terrorisme. Le Groupe de travail participe actuellement à des discussions sur la prévention juridique ainsi que sur les aspects de la réponse au terrorisme chimique, en particulier à la lumière des récents développements en Syrie et en Iraq. L'utilisation de la moutarde au soufre par Daech dans ces deux pays est considérée comme une source de grave préoccupation par nos États parties et, étant donné le nombre élevé de combattants étrangers qui pourraient un jour retourner dans leur pays d'origine et utiliser ces armes dans ces pays, elle suscite de sérieuses inquiétudes. Ainsi, le Groupe de travail prend une part active à ces débats, et nous avons invité des représentants d'autres organisations internationales compétentes à y prendre la parole. Nous espérons que le Groupe de travail formulera des recommandations à l'intention des États parties en vue de leur application dans les différents pays. J'espère sincèrement que le Groupe continuera de

servir de plateforme pour partager les meilleures pratiques dans la lutte contre le terrorisme chimique entre les États parties.

Nos experts juridiques au secrétariat de l'OIAC estiment que la Convention sur les armes chimiques fournit le cadre juridique requis pour traiter ces questions. Le préambule de la Convention se lit comme suit : « Résolus, dans l'intérêt de l'humanité tout entière, à exclure complétement la possibilité de l'emploi des armes chimiques, grâce à l'application des dispositions de la présente Convention. ». Ainsi, sans vraiment se référer aux auteurs de ces attaques et sans dire « seulement les États parties », celui-ci couvre toutes les personnes physiques et morales. En outre, l'article VII de la Convention, au paragraphe 1 c), en particulier, qui est actuellement examiné par les États parties à La Haye, est en fait lié à l'extension de la compétence aux personnes physiques qui peuvent exercer des activités interdites par la Convention en dehors de leur pays d'origine. Cela dit, nous devons également reconnaître que tous les États parties ne disposent pas d'une telle législation dans leur pays. Nous les encourageons à élaborer une telle législation et à l'appliquer de manière efficace en vue d'assurer la mise en œuvre intégrale et effective de la Convention dans toutes les régions du monde. Cela est extrêmement important, en particulier dans la lutte contre le terrorisme chimique. Permettez-moi d'ajouter que, si un jour la communauté internationale décide d'élaborer un instrument juridique supplémentaire pour lutter contre le terrorisme chimique et biologique, je pense que l'OIAC devrait être chargée − en fait, elle doit l'être − de superviser sa mise en œuvre parce que l'expertise sur les armes chimiques appartient à cette organisation.

Le Président (*parle en espagnol*) : Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole tant que le Directeur général est encore parmi nous ? Cela ne semble pas être le cas. Dans ce cas, Monsieur le Directeur général, je vous remercie une fois de plus de votre participation à la Conférence du désarmement aujourd'hui. Je vais à présent suspendre brièvement la séance afin de raccompagner notre invité.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en espagnol*) : La séance est reprise. S'agissant de la liste des orateurs d'aujourd'hui, je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de Sri Lanka, qui va s'exprimer au nom du Groupe des 21.

M. Aryasinha (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, pour commencer, le Groupe des 21 vous félicite d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement. J'ai l'honneur de prononcer la déclaration suivante au nom du Groupe des 21 :

> « Le Groupe des 21 réaffirme que la Conférence du désarmement est l'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement. Dans ce contexte, il souligne que, pour lui, le point de l'ordre du jour de la Conférence qui a le rang de priorité le plus élevé est le désarmement nucléaire.
>
> Le Groupe des 21 réaffirme sa vive préoccupation face au danger que présentent pour la survie de l'humanité la persistance des armes nucléaires et l'éventualité de leur emploi ou de la menace de leur emploi. Tant qu'il y aura des armes nucléaires, le risque de leur emploi et de leur prolifération demeurera.
>
> Le Groupe des 21 réaffirme la position qu'il a énoncée dans les précédentes déclarations qu'il a faites devant la Conférence du désarmement et rappelle le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies − première session extraordinaire consacrée au désarmement − ainsi que la toute première résolution, la résolution 1 (I), que l'Assemblée générale a adoptée à l'unanimité en 1946, dans laquelle l'Assemblée appelait les États à éliminer les armes nucléaires de leurs arsenaux.
>
> Les membres du Groupe des 21, qui sont membres du Mouvement des pays non alignés, rappellent la déclaration du Sommet de Téhéran de 2012 et le document final du Mouvement des pays non alignés ; la déclaration de la dix-huitième Conférence ministérielle du Mouvement des pays non alignés, tenue à Téhéran le 25 juillet 2015 ; ainsi que la déclaration du dix-septième Sommet des chefs d'État et

de gouvernement du Mouvement des pays non alignés tenu sur l'île de Margarita en septembre 2016 et le document final issu de ce sommet.

De plus, dans l'avis consultatif qu'elle a rendu en 1996, la Cour internationale de Justice a conclu qu'il existait une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à leur terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace. À cet égard, le Groupe réaffirme son soutien indéfectible à la résolution 71/58 de l'Assemblée générale des Nations Unies, intitulée "Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires". En 2000, dans la Déclaration du Millénaire, les États Membres de l'ONU ont réaffirmé leur détermination à œuvrer à l'élimination des armes de destruction massive, en particulier des armes nucléaires.

Le Groupe des 21 salue l'événement historique que constitue la proclamation officielle de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes comme zone de paix à l'occasion du deuxième Sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) tenu à La Havane (Cuba) les 28 et 29 janvier 2014, par laquelle tous les États de cette région se sont notamment engagés à promouvoir le désarmement nucléaire en tant qu'objectif prioritaire et à contribuer à un désarmement général et complet. Il est à espérer qu'à la suite de cette proclamation, d'autres régions du monde se proclameront zones de paix. Le Groupe accueille avec satisfaction la Déclaration politique de Quito, adoptée lors du quatrième Sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes tenu à Quito le 27 janvier 2016, dans laquelle est réaffirmé, notamment, l'engagement de la Communauté à préserver la paix et la sécurité internationales, l'indépendance politique et le désarmement nucléaire propice au désarmement général, complet et vérifiable. Le Groupe se félicite également de la Déclaration politique de Punta Cana, adoptée au cinquième Sommet des États d'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenu à Punta Cana (République dominicaine) le 25 janvier 2017, et qui réaffirme notamment l'engagement de la CELAC de parvenir à une interdiction totale et à l'élimination des armes nucléaires. La CELAC réaffirme son attachement à la consolidation de l'Amérique latine et des Caraïbes en tant que zone de paix et souligne qu'elle est la toute première zone exempte d'armes nucléaires créée par le Traité de Tlatelolco. Le Groupe se félicite de la célébration du cinquantième anniversaire du Traité de Tlatelolco, le 14 février 2017, à Mexico, dans le cadre de la vingt-cinquième session de la Conférence générale de l'Agence pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Le Groupe des 21 accueille également avec satisfaction le Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, connu sous l'appellation de Traité de Pelindaba, signé au Caire (Égypte) en 1996. Le Traité, qui est entré en vigueur le 15 juillet 2009, vise à empêcher le stationnement de dispositifs explosifs nucléaires, interdire les essais de dispositifs explosifs nucléaires et interdire le déversement de déchets radioactifs sur le continent. Afin de garantir le respect des obligations découlant du Traité, la Commission africaine de l'énergie nucléaire a été mise en place.

Tout en prenant acte des mesures de limitation des arsenaux nucléaires prises par les États détenteurs de telles armes, le Groupe des 21 réaffirme sa vive préoccupation devant la lenteur des progrès du désarmement nucléaire et devant l'absence de progrès de la part des États dotés d'armes nucléaires sur la voie de l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires. Le Groupe souligne l'importance que revêt la mise en œuvre effective de mesures concrètes propres à instaurer un monde exempt d'armes nucléaires. Pour ce faire, il faut que la communauté internationale fasse preuve d'une volonté politique accrue de progresser plus rapidement vers le désarmement nucléaire. Le Groupe espère que tous les États sauront saisir toutes les occasions d'œuvrer dans ce sens.

Le Groupe des 21 se félicite de la tenue, le 26 septembre 2013, de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire, ainsi que de ses résultats, et réaffirme les dispositions des résolutions 70/34 et 71/71 relatives au

suivi de cette réunion. Comme l'a mentionné à juste titre l'ancien Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à la Conférence du désarmement en 2015, en substance, la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire a montré que cette question demeure une priorité internationale majeure et mérite l'attention des plus hautes instances. Dans cet esprit, le Groupe soutient pleinement les objectifs de ces résolutions et, en particulier, l'appel adressé à la Conférence du désarmement tendant à ce qu'elle décide de toute urgence d'engager les négociations sur le désarmement nucléaire, notamment sur une convention globale relative aux armes nucléaires interdisant la détention, la mise au point, la fabrication, l'acquisition, la mise à l'essai, l'accumulation, le transfert et l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes, et prévoyant leur destruction. À cet égard, le Groupe rappelle son document de travail, reproduit dans les documents CD/2063 et CD/2067. Le Groupe salue également la décision de convoquer, au plus tard en 2018, une conférence internationale de haut niveau des Nations Unies sur le désarmement nucléaire pour faire le point des progrès accomplis à cet égard.

Le Groupe des 21 réaffirme l'importance du dispositif multilatéral pour le désarmement. Il prend note du rapport du Groupe de travail à composition non limitée chargé par l'Assemblée générale des Nations Unies d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires, et espère qu'il contribuera au progrès dans les négociations sur le désarmement nucléaire à la Conférence, en particulier sur une convention globale relative aux armes nucléaires interdisant la détention, la mise au point, la fabrication, l'acquisition, la mise à l'essai, l'accumulation, le transfert et l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes, et prévoyant leur destruction.

Le Groupe des 21 prend note de l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires le 7 juillet 2017, lors de la Conférence des Nations Unies pour la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète, conférence tenue à New York, du 27 au 31 mars et du 15 juin au 7 juillet 2017, en application de la résolution 71/258 de l'Assemblée générale.

Le Groupe des 21 se déclare des plus profondément préoccupé par les pertes en vies humaines et les destructions considérables, systématiques et immédiates qu'entraînerait toute explosion nucléaire, ainsi que par les conséquences catastrophiques à long terme qu'une telle explosion aurait pour la santé humaine, l'environnement et les autres ressources économiques vitales, menaçant ainsi jusqu'à la survie des générations présentes et à venir. À cet égard, le Groupe estime que la réelle prise de conscience des conséquences catastrophiques de l'emploi d'armes nucléaires doit guider toutes les démarches et initiatives et tous les engagements pris au niveau international en faveur du désarmement nucléaire, dans le cadre d'un processus sans exclusive associant tous les États.

Le Groupe des 21 partage l'avis de l'ancien Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies selon lequel, actuellement, on prend de plus en plus conscience des conséquences catastrophiques que ne manquerait pas d'entraîner, sur le plan humanitaire, l'utilisation d'armes nucléaires. Dans ce contexte, le Groupe accueille avec satisfaction la tenue des Conférences organisées sur la question, les 4 et 5 mars 2013 à Oslo, les 13 et 14 février 2014 à Mexico et les 8 et 9 décembre 2014 à Vienne.

Les États membres du Groupe des 21 qui sont parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) saluent l'esprit qui transparaît dans les résultats des Conférences sur l'impact humanitaire des armes nucléaires, ainsi que les engagements et les déclarations internationales de nombreux États lors de la Conférence de Vienne et depuis lors, tendant à garantir des progrès sur la voie du désarmement nucléaire via la négociation de mesures effectives juridiquement contraignantes, en particulier d'une convention globale relative aux armes nucléaires, selon un calendrier déterminé.

Les États membres du Groupe des 21 qui sont parties au TNP demandent à tous les États parties au TNP dotés d'armes nucléaires de respecter l'engagement sans équivoque qu'ils ont pris de procéder à l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires, et d'aboutir au désarmement nucléaire dont tous les États parties ont pris l'engagement au titre de l'article VI. Compte tenu des conséquences humanitaires catastrophiques et des risques et menaces inacceptables associés à l'explosion d'une arme nucléaire, les États membres du Groupe des 21 qui sont parties au TNP veilleront à coopérer avec toutes les parties prenantes en jeu dans l'action menée en vue d'interdire et d'éliminer les armes nucléaires. À cet égard, nous prenons note des résolutions pertinentes adoptées à la soixante et onzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Soulignant son profond attachement au désarmement nucléaire, le Groupe des 21 insiste sur l'urgente nécessité d'engager sans attendre, à la Conférence du désarmement, des négociations sur le désarmement nucléaire. Dans ce contexte, il réaffirme qu'il est pleinement disposé à engager des négociations sur un programme graduel en vue de l'élimination complète des armes nucléaires, notamment sur une convention relative aux armes nucléaires interdisant la mise au point, la fabrication, le stockage et l'emploi de ces armes et à leur destruction, afin de parvenir à l'élimination mondiale, non discriminatoire et vérifiable des armes nucléaires suivant un calendrier précis.

Dans ce contexte, le Groupe souligne que les principes fondamentaux de transparence, de vérification et d'irréversibilité doivent s'appliquer à toutes les mesures de désarmement nucléaire.

Le Groupe réaffirme que le désarmement et la non-prolifération nucléaires sont intrinsèquement liés et se renforcent mutuellement.

Le Groupe des 21 souligne que les progrès dans les domaines du désarmement nucléaire et de la non-prolifération nucléaire sous tous leurs aspects sont essentiels au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Il réaffirme que les efforts en faveur du désarmement nucléaire, les approches mondiales et régionales et les mesures de confiance sont complémentaires et doivent, partout où cela est possible, être menés simultanément afin de promouvoir la paix et la sécurité régionales et internationales.

Le Groupe des 21 réaffirme que l'élimination totale des armes nucléaires représente la seule garantie absolue contre la menace ou l'emploi de ces armes. En attendant l'élimination complète de ces armes, le Groupe réaffirme l'urgente nécessité de parvenir rapidement à un accord sur un instrument universel, non soumis à conditions et juridiquement contraignant visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de l'emploi des armes nucléaires. Le Groupe réitère son appel à engager des négociations en vue de parvenir à un accord sur une convention internationale interdisant en toutes circonstances de recourir à des armes nucléaires ou de menacer d'y recourir, conformément à la résolution 71/75 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Le Groupe est préoccupé par les doctrines stratégiques de défense des États dotés d'armes nucléaires et d'un groupe d'États, qui argumentent en faveur de l'emploi ou de la menace d'emploi des armes nucléaires, et considère à cet égard qu'il convient d'éliminer véritablement et de toute urgence la place du nucléaire dans les doctrines stratégiques et les politiques de sécurité afin de réduire au minimum le risque d'un nouvel emploi de ces armes, et de faciliter leur élimination. Dans ce contexte, le Groupe réaffirme son soutien indéfectible aux objectifs énoncés dans la résolution 71/37 de l'Assemblée générale, en date du 5 décembre 2016, sur la "Réduction du danger nucléaire", ainsi que dans la résolution 71/53 de l'Assemblée générale sur la "Réduction du niveau de disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires".

Le Groupe des 21 souligne qu'il importe de parvenir à l'adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, y compris à l'adhésion de tous les États dotés d'armes nucléaires, qui devrait, notamment, contribuer au

processus de désarmement nucléaire. Il réaffirme que, pour atteindre pleinement les objectifs énoncés dans le Traité, il est essentiel que tous les États signataires, en particulier ceux qui sont dotés d'armes nucléaires, demeurent attachés à la cause du désarmement nucléaire.

Le Groupe des 21 réaffirme la validité absolue de la diplomatie multilatérale dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, et il se déclare déterminé à promouvoir le multilatéralisme comme principe de base des négociations dans ce domaine. À cet égard, le Groupe appuie sans réserve les objectifs énoncés dans la résolution 71/61 de l'Assemblée générale des Nations Unies, en date du 5 décembre 2016, sur la promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération.

Les membres du Groupe des 21 qui sont parties au TNP se déclarent déçus et profondément inquiets de ce que trois États parties, dont deux auxquels incombe une responsabilité particulière en tant que dépositaires du Traité et en tant que coauteur de la résolution sur le Moyen-Orient adoptée à la Conférence d'examen et de prorogation du TNP de 1995, aient bloqué l'adoption par consensus du projet de document final de la neuvième Conférence d'examen du TNP, lequel portait notamment sur le processus visant à créer au Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, tel qu'énoncé dans la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient. Ce refus pourrait nuire aux efforts tendant à renforcer globalement le régime du Traité. Les membres du Groupe des 21 qui sont parties au TNP réaffirment que la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient constitue encore la base sur laquelle une telle zone doit être créée et que cette résolution reste d'actualité jusqu'à sa pleine application. Les membres du Groupe des 21 parties au TNP se disent aussi vivement préoccupés que la résolution de 1995 n'ait pas été mise en œuvre et, conformément au paragraphe 6 de cette résolution, demandent à tous les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et en particulier aux États dotés d'armes nucléaires, d'étendre leur coopération et de faire tout leur possible pour que les parties régionales créent rapidement une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient et ils réaffirment que les coauteurs de la résolution doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour la mettre en œuvre sans plus tarder. Les membres du Groupe des 21 parties au TNP se déclarent extrêmement préoccupés par le fait que l'inapplication persistante de la résolution de 1995, contrairement aux décisions prises lors des conférences d'examen pertinentes du TNP, sape la crédibilité du TNP et perturbe le fragile équilibre entre ses trois piliers, étant donné que la prorogation indéfinie du Traité est inextricablement liée à l'application de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient. Dans ce contexte, les membres du Groupe des 21 parties au TNP réaffirment qu'il est urgent qu'Israël adhère sans plus tarder au Traité et que toutes ses installations nucléaires soient soumises aux garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique. L'absence d'accord sur un document final risquant d'affaiblir le régime établi par le TNP, les États membres du Groupe des 21 qui sont parties au TNP insistent sur la validité non entamée de tous les engagements pertinents pris en 1995, 2000 et 2010, en particulier l'engagement sans équivoque en faveur du désarmement nucléaire, et réclament la pleine mise en œuvre, sans retard, de ces engagements.

Le Groupe des 21 souhaite également réaffirmer le droit inaliénable qu'a chaque État de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination. Le Groupe des 21 réaffirme qu'il est disposé à contribuer de manière constructive aux travaux de la Conférence et rappelle, à cet égard, ce qui est énoncé dans les documents portant les cotes CD/36/Rev.1, CD/116, CD/341, CD/819, CD/1388, CD/1462, CD/1570, CD/1571, CD/1923, CD/1938, CD/1959, CD/1999, CD/2044 et CD/2063 que le Groupe a soumis à cette fin.

Le Groupe des 21 prend note des discussions informelles de fond et interactives qui se sont tenues à la Conférence du désarmement, du 21 au 23 mai 2014, conformément au programme d'activités de la session de 2014 figurant dans

le document CD/1978, les 11 et 18 juin 2015, conformément au programme d'activités de la session de 2015 figurant dans le document CD/2021, et du 8 au 10 août 2017 dans le cadre du Groupe de travail sur la voie à suivre créé en application de la décision CD/2090.

Compte tenu de son profond attachement au désarmement nucléaire et à un monde sans armes nucléaires, le Groupe des 21 se déclare de nouveau en faveur des mesures concrètes suivantes :

a) Réaffirmation, par les États dotés d'armes nucléaires, de leur engagement sans équivoque d'éliminer complétement les armes nucléaires ;

b) Élimination du rôle des armes nucléaires dans les doctrines de sécurité ;

c) Adoption, par les États dotés d'armes nucléaires, de mesures propres à réduire le danger nucléaire, telles que la levée de l'état d'alerte des armes nucléaires et la réduction du niveau de disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires ;

d) Négociation d'un instrument universel, non soumis à conditions et juridiquement contraignant visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes ;

e) Négociation à la Conférence du désarmement d'une convention sur les armes nucléaires interdisant la mise au point, la fabrication, le stockage et l'emploi ou la menace de ces armes et sur leur destruction, en vue de l'élimination mondiale, non discriminatoire et vérifiable des armes nucléaires suivant un calendrier précis.

Pour conclure, le Groupe des 21 souligne avec satisfaction les manifestations qui se sont déroulées dans le monde entier pour marquer, le 26 septembre, la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, dont l'objet est de promouvoir la réalisation de cet objectif, par l'organisation d'activités de sensibilisation et d'information du public sur la menace que les armes nucléaires représentent pour l'humanité et sur la nécessité de les éliminer complétement, afin de mobiliser la communauté internationale en vue de la réalisation de cet objectif et, dans ce contexte, invite les États membres à prendre part chaque année au niveau de représentation le plus élevé à la réunion plénière que l'Assemblée générale organise sur une journée en vue de célébrer et de promouvoir la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, et invite les États membres, le système des Nations Unies, la société civile, les milieux universitaires, les parlementaires, les médias et les particuliers à prendre chaque année de nouvelles mesures pour célébrer cette journée. ».

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie l'Ambassadeur de Sri Lanka de sa déclaration faite au nom du Groupe des 21, et je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de la République populaire démocratique de Corée.

M. Han Tae-Song (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais mettre en exergue les mesures de légitime défense prises récemment par mon pays. Je suis fier de dire qu'il y a tout juste deux jours, le 3 septembre, la République populaire démocratique de Corée a effectué avec succès un essai de bombe à hydrogène pour un missile balistique intercontinental dans le cadre de son plan d'édification d'une force nucléaire stratégique. Cet essai s'inscrit dans le cadre de nos activités normales, conformément à la ligne politique du Parti du travail de Corée, qui vise à faire progresser simultanément la construction économique et l'édification d'une force nucléaire. Il a également marqué une étape importante dans la réalisation de l'objectif final consistant à achever la force nucléaire de l'État. Toutes les mesures militaires prises par mon pays sont l'exercice du droit légal et juste de légitime défense d'un État souverain pour contrer la menace nucléaire toujours croissante et vieille de plusieurs décennies, ainsi que la politique hostile des États-Unis d'Amérique visant à isoler et à étouffer mon pays, la République populaire démocratique de Corée.

Au lieu de reconnaître mon pays en tant qu'État et de s'acheminer vers une coexistence pacifique, les États-Unis d'Amérique ont déployé des provocations incessantes dans le but de mener une frappe nucléaire préventive contre mon pays, poussant la

péninsule coréenne au bord de la guerre nucléaire. Dans le même temps, les États-Unis d'Amérique ont élaboré des résolutions assorties de sanctions d'une férocité sans précédent à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée dans le but de bloquer complétement ses activités commerciales et ses échanges économiques normaux en abusant du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies.

Ce faisant, les États-Unis d'Amérique ont pleinement révélé au monde entier leur mauvaise intention d'anéantir l'idéologie et le système social de la République populaire démocratique de Corée et de la nation. À cet égard, la République populaire démocratique de Corée a lancé une série d'avertissements et offert suffisamment de possibilités aux États-Unis d'Amérique pour qu'ils cessent leurs provocations et leurs pressions inconsidérées contre mon pays, la République populaire démocratique de Corée, et choisissent la bonne voie.

La République populaire démocratique de Corée a aussi clairement indiqué que les États-Unis d'Amérique seront entièrement responsables des conséquences catastrophiques s'ils poursuivent leurs provocations militaires. Toutefois, les États-Unis d'Amérique ont répondu aux avertissements sérieux et sévères de la République populaire démocratique de Corée en lançant un exercice de guerre d'agression. Il est donc tout à fait naturel que la République populaire démocratique de Corée prenne toutes les mesures militaires nécessaires pour contrer et contenir de telles provocations dangereuses de la part des États-Unis d'Amérique, qui ont totalement ignoré nos mises en garde répétées. Malgré cela, les États-Unis d'Amérique ont qualifié les mesures de légitime défense de la République populaire démocratique de Corée de menace mondiale et tentent désespérément d'accroître la pression internationale contre mon pays en demandant l'appui d'autres pays.

Ma délégation saisit également cette occasion pour rejeter catégoriquement, une fois de plus, les résolutions assorties de sanctions adoptées par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, qui est désormais réduit à un instrument politique au service de la politique hostile et méprisable des États-Unis d'Amérique envers mon pays, la République populaire démocratique de Corée. Les pressions ou les sanctions ne fonctionneront jamais dans le cas de mon pays. La République populaire démocratique de Corée ne mettra jamais, en aucune circonstance, sa dissuasion nucléaire sur la table des négociations, ne reculera pas d'un pouce sur la voie du renforcement de sa force nucléaire, à moins que la politique hostile et la menace nucléaire des États-Unis d'Amérique contre mon pays ne soient complétement éliminées. Les récentes mesures de légitime défense prises par mon pays, la République populaire démocratique de Corée, sont un paquet cadeau adressé à nul autre pays que les États-Unis d'Amérique. Ceux-ci recevront d'autres paquets cadeaux de la part mon pays tant qu'ils auront recours à des provocations imprudentes et à des tentatives futiles de faire pression sur la République populaire démocratique de Corée. Les États-Unis d'Amérique devraient clairement tenir compte de la position stratégique de la République populaire démocratique de Corée, qui possède désormais de puissants moyens de dissuasion nucléaire, et ils devraient agir avec discernement.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie l'Ambassadeur de République populaire démocratique de Corée de sa déclaration, et je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de République de Corée.

M. Kim In-chul (République de Corée) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, comme l'a indiqué M. Üzümcü, Directeur général de l'OIAC dans sa déclaration de ce matin − et je le remercie d'avoir pris la parole devant la Conférence du désarmement aujourd'hui − en soulignant, entre autres, la condamnation immédiate de toute utilisation d'armes chimiques, la Conférence du désarmement est l'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement, et ce point a également été inclus dans la déclaration du Groupe des 21. Ce n'est pas le lieu pour lire des documents de propagande qui vont résolument à l'encontre de l'esprit et de l'objet de la Conférence elle-même. En tant que telle, la déclaration de la République populaire démocratique de Corée est inacceptable et absolument rejetable. La déclaration hostile et indisciplinée − déjà vue, déjà lue et déjà entendue – de la République populaire démocratique de Corée n'atteint aucun public. Ce n'est que lorsqu'elle commencera à s'exprimer sincèrement, dans le respect de l'esprit de la Conférence, que le monde commencera à l'écouter et à lui accorder un quelconque crédit.

L'essai nucléaire imprudent et de grande ampleur effectué par la République populaire démocratique de Corée dimanche dernier, après son lancement en série de missiles balistiques, constitue une violation flagrante des résolutions du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies et une menace grave et sérieuse pour la paix et la sécurité dans la péninsule coréenne et au-delà.

Le Gouvernement de la République de Corée condamne très fermement cet essai nucléaire. L'essai nucléaire imprudent et irresponsable de la République populaire démocratique de Corée, au mépris des avertissements sévères et répétés du Gouvernement de la République de Corée et de la communauté internationale, ne sera et ne doit être toléré en aucune façon. Le Gouvernement de la République de Corée collaborera étroitement avec la communauté internationale en vue de trouver des moyens de sanctionner la République populaire démocratique de Corée pour ses provocations répétées. Nous emploierons tous les moyens diplomatiques possibles, y compris une résolution du Conseil de sécurité visant à isoler complétement la République populaire démocratique de Corée afin qu'elle abandonne ses programmes nucléaires et balistiques d'une manière complète, vérifiable et irréversible. Quel que soit le prétexte de la République populaire démocratique de Corée pour poursuivre ses programmes, elle doit savoir qu'elle est bien plus mal lotie tant qu'elle les poursuit ; et tout ce qu'elle entend accomplir avec ceux-ci ne sera pas réalisable, parce que la communauté internationale dans son ensemble ne doit pas le permettre et ne le permettra pas.

Je tiens à être clair. Il appartient à la République populaire démocratique de Corée de faire son propre choix. Elle devrait se rendre compte que les provocations à répétition ne feront que renforcer son isolement diplomatique et les pressions économiques à son encontre. Elle doit comprendre plus clairement que jamais que la décision de dénucléariser la péninsule est la seule voie propre à garantir sa sécurité et sa viabilité économique. Elle doit répondre favorablement aux messages de concertation du Gouvernement de la République de Corée et de la communauté internationale.

Nous exhortons une fois de plus la République populaire démocratique de Corée à s'engager sur la voie de la dénucléarisation, celle de l'instauration de la paix dans la péninsule. Fort de son alliance inconditionnelle, le Gouvernement de la République de Corée maintient un niveau d'alerte conséquent lui permettant de réagir à toute menace de la part de la République populaire démocratique de Corée, et est résolu à continuer de préserver la vie de sa population et la sécurité de la nation.

Je le répète très clairement et fermement : la poursuite des programmes nucléaires et balistiques de la République populaire démocratique de Corée ne sera tolérée en aucune façon.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie l'Ambassadeur de République de Corée de sa déclaration, et je donne maintenant la parole à la délégation péruvienne.

M^me^ Masana García (Pérou) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, le Pérou souscrit à la déclaration faite par le Groupe des 21 et a demandé la parole pour aborder une question qu'il considère comme extrêmement sensible, délicate et hautement prioritaire.

J'aimerais pouvoir dire que la paix règne dans le monde aujourd'hui et que le monde est un endroit sûr. Malheureusement, cela n'est pas possible parce que l'attention du monde est aujourd'hui concentrée sur la péninsule coréenne, alors que nous sommes amenés à condamner l'essai que la République populaire démocratique de Corée a effectué dimanche dernier.

L'explosion aurait été trois fois plus puissante que la bombe larguée sur Hiroshima, et elle constitue un affront à la paix et à la sécurité internationales. J'utilise le conditionnel parce que je ne dispose d'aucune source officielle qui me permettrait d'affirmer la puissance réelle de la bombe. Je n'ai pas non plus d'informations sur les dommages causés par l'essai au pays lui-même.

Notre collègue de la République populaire démocratique de Corée pourrait peut-être répondre à ces préoccupations. Nous faisons partie d'une communauté internationale au sein de laquelle nous avons des droits et des obligations. Nous vivons sur une planète qui nous appartient à tous et l'une de nos obligations est de veiller à sa bonne gestion. Dans le

monde andin d'où je viens, nous appelons la Terre *Mama Pacha* parce que c'est notre mère ; elle nous offre tout ce dont nous avons besoin pour vivre. C'est pour cette raison que, dans mon pays, nous faisons et continuerons à faire de notre mieux pour prendre soin de la Terre. Nous appelons donc les parties directement concernées à donner la priorité aux négociations et au dialogue politique et diplomatique dans le cadre de la Charte des Nations Unies.

Il n'y a pas que les pays voisins qui se sentent menacés après l'essai effectué par la République populaire démocratique de Corée : de tels actes ont des répercussions sur l'ensemble de la communauté internationale. La situation devient de plus en plus grave et complexe de jour en jour. Les conséquences d'une escalade pourraient être catastrophiques et potentiellement irréversibles.

Monsieur l'Ambassadeur, le « paquet cadeau » de dimanche dernier n'était pas seulement destiné aux États-Unis d'Amérique, car il nous concerne tous. Mon Gouvernement, préoccupé par cette situation, a publié hier le communiqué officiel n° 034-17, qui se lit comme suit :

> « Le Gouvernement péruvien condamne fermement l'essai nucléaire effectué par la République populaire démocratique de Corée le 3 septembre en violation flagrante du droit international et dans le cadre d'une politique systématique de violation des résolutions du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies. Cet essai représente une grave menace pour la paix et la sécurité internationales et a conduit à la tenue d'une réunion d'urgence du Conseil de sécurité le même jour.
>
> Le Gouvernement péruvien demande à la République populaire démocratique de Corée d'abandonner immédiatement et définitivement son programme de mise au point d'armes nucléaires, de se conformer aux dispositions du Traité de non-prolifération nucléaire et d'autoriser l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à inspecter ses installations nucléaires.
>
> Le Pérou, en tant que membre actuel du Conseil des gouverneurs de l'AIEA et futur membre du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies à compter de janvier 2018, réaffirme sa volonté d'appuyer tous les efforts diplomatiques visant à dénucléariser la péninsule coréenne. ».

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie l'Ambassadrice du Pérou de sa déclaration, et je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de Suisse.

M. Masmejean (Suisse) : Nous prenons la parole en lien avec l'essai nucléaire effectué dimanche dernier par la République populaire démocratique de Corée. Nous souhaitons relayer auprès de cette instance le communiqué publié hier par le Gouvernement suisse concernant cet essai. Je cite :

> « La Suisse condamne le nouvel essai nucléaire que la République populaire démocratique de Corée a annoncé avoir effectué le 3 septembre 2017. Cet essai viole de multiples résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, représente un danger pour la paix et la sécurité de la région et va à l'encontre des efforts de la communauté internationale en matière de non-prolifération des armes nucléaires, notamment ceux entrepris dans le cadre de la mise en œuvre du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.
>
> La Suisse est convaincue qu'une issue à la problématique nucléaire et sécuritaire en péninsule coréenne ne peut être trouvée que dans le cadre d'un processus négocié et diplomatique. Elle demeure en outre prête à répondre à toutes sollicitations pouvant contribuer aux efforts de promotion de la stabilité et de la paix dans la péninsule coréenne.
>
> La Suisse œuvre activement en faveur de la non-prolifération et de l'élimination totale des armes nucléaires dont l'utilisation aurait des conséquences humanitaires catastrophiques. À plusieurs reprises, elle a exhorté la République populaire démocratique de Corée à réintégrer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires dont celle-ci s'était retirée en 2003 et à remettre en œuvre sans délai son accord de garanties avec l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Par la même occasion, la Suisse renouvelle son appel à l'ensemble des États dont la ratification est nécessaire à l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, tendant à ce qu'ils signent et ratifient ce traité au plus vite. ».

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie la délégation suisse pour sa déclaration et je donne maintenant la parole à la délégation estonienne, qui s'exprimera au nom de l'Union européenne.

M^me^ Kemppainen (Estonie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, j'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne. Les pays suivants s'associent à la présente déclaration : l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie.

L'Union européenne condamne avec la plus grande fermeté l'essai nucléaire auquel la République populaire démocratique de Corée a procédé le 3 septembre. Il s'agit d'une violation directe et inacceptable des obligations internationales qui font interdiction à la République populaire démocratique de Corée de produire ou d'expérimenter des armes nucléaires et qui sont énoncées dans de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité, et il constitue une provocation majeure, une grave menace pour la paix et la sécurité régionales et internationales et un défi majeur au régime mondial de non-prolifération et de désarmement nucléaire. La République populaire démocratique de Corée est le seul État à avoir mené des essais nucléaires au XXI^e^ siècle. Son dernier essai nucléaire, qui fait suite à une série de tirs de missiles balistiques, dont certains de portée intercontinentale, menace constamment et délibérément la paix et la sécurité internationales et perturbe l'équilibre stratégique en Asie et au-delà. Cette évolution montre que la République populaire démocratique de Corée progresse rapidement dans sa capacité nucléaire et se rapproche dangereusement de la possession d'un arsenal nucléaire opérationnel. Le message de l'Union européenne est clair. La République populaire démocratique de Corée doit abandonner ses programmes de missiles balistiques, d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive de façon complète, vérifiable et irréversible, et cesser immédiatement toutes les activités qui y sont liées. Elle doit se conformer à nouveau aux obligations qui lui incombent en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et signer et ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Il est essentiel que la communauté internationale continue d'agir de façon unie et coordonnée. À cet égard, nous nous félicitons que le Conseil de sécurité de l'ONU se saisisse de cette question et attendons de lui qu'il adopte une position ferme et efficace. L'Union européenne envisagera de nouvelles réponses appropriées, en étroite consultation avec ses principaux partenaires et conformément aux délibérations du Conseil de sécurité, notamment par l'intermédiaire de nouvelles mesures restrictives autonomes.

L'Union européenne est convaincue qu'une paix durable et la dénucléarisation de la péninsule coréenne doivent être obtenues par des moyens pacifiques. L'Union européenne exhorte la République populaire démocratique de Corée à faire des progrès crédibles dans l'exécution de ses obligations de dénucléarisation, à désamorcer les tensions et à faciliter les négociations et les mesures visant à poursuivre la dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la péninsule coréenne et la pleine application de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU. L'Union européenne est prête à appuyer un dialogue crédible et constructif en consultation avec ses principaux partenaires. Nous réaffirmons notre plein appui à nos partenaires dans la région et à leur sécurité.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie la délégation estonienne de sa déclaration au nom de l'Union européenne, et je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur d'Allemagne.

M. Biontino (Allemagne) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais m'associer à la déclaration qui vient d'être prononcée au nom de l'Union européenne.

Le Gouvernement fédéral allemand a condamné avec la plus grande fermeté le dernier essai nucléaire effectué par la République populaire démocratique de Corée le 3 septembre 2017. Celui-ci constitue une violation flagrante des résolutions pertinentes du

Conseil de sécurité de l'ONU. Comme les nombreux essais de missiles balistiques effectués ces derniers mois par la République populaire démocratique de Corée, dont deux essais de missiles balistiques intercontinentaux en juillet, il s'agit d'une violation flagrante et incontestable des obligations internationales de la République populaire démocratique de Corée, telles que déterminées, là encore, par de multiples résolutions du Conseil de sécurité, et qui aggrave encore la menace que représente la République populaire démocratique de Corée pour la paix et la sécurité régionales et internationales. Les actions irresponsables et illégales de la Corée du Nord représentent également un grave défi pour le régime de non-prolifération prévu par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. L'Allemagne appuie les efforts déployés par le Conseil de sécurité pour régler cette question, notamment pour envisager d'autres mesures susceptibles d'accroître la pression sur la République populaire démocratique de Corée pour qu'elle respecte à nouveau ses obligations internationales et pour ouvrir la voie à des négociations visant à poursuivre la dénucléarisation et la mise en application intégrale des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Nous exhortons la Corée du Nord à renoncer à tous les programmes nucléaires et de missiles balistiques et à ouvrir immédiatement la voie à des efforts diplomatiques en vue de répondre pleinement aux préoccupations internationales concernant ses programmes illégaux.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie l'Ambassadeur d'Allemagne de sa déclaration, et je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur du Japon.

M. Takamizawa (Japon) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, la semaine dernière, dans cette même salle du Conseil, la République de Corée, le Japon et les États-Unis d'Amérique ont fait un exposé sur les missiles nord-coréens et les questions nucléaires. Celui-ci a été suivi d'une condamnation ferme, par de nombreux membres de la Conférence du désarmement, des tirs de missiles balistiques effectués par la Corée du Nord, dont un qui a survolé le Japon. À peine une semaine plus tard, le 3 septembre, la Corée du Nord a procédé à son sixième essai nucléaire. Après ses nombreux tirs de missiles balistiques, cet essai nucléaire témoigne une fois de plus du caractère belligérant et dangereux des actions de la Corée du Nord à l'échelle mondiale. Ce dernier essai nucléaire menace gravement la paix et la sécurité de l'Asie du Nord-Est et de la communauté internationale dans son ensemble. Il s'agit non seulement d'un problème pour la région, mais aussi pour l'ensemble de la communauté internationale.

Il y a presque exactement un an, la Corée du Nord a procédé à son cinquième essai nucléaire et les membres de la Conférence du désarmement se sont unis pour exprimer leur condamnation dans les termes les plus vigoureux. La communauté internationale a demandé à la Corée du Nord de mettre un terme à ses provocations, mais elle a ignoré cet appel et a continué à détourner des ressources pour renforcer ses capacités nucléaires et désormais porter la menace à un niveau sans précédent. Cet essai nucléaire constitue une violation manifeste des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU et représente un grave défi pour le régime international de désarmement et de non-prolifération axé sur le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

L'essai nucléaire effectué par la Corée du Nord est absolument inacceptable. Le Japon exprime sa vive protestation à la Corée du Nord et condamne avec la plus grande fermeté l'essai nucléaire auquel elle a procédé. Une fois de plus, le Japon exhorte vivement la Corée du Nord à se conformer pleinement et sans délai aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et aux autres engagements pertinents.

Les essais nucléaires effectués par la Corée du Nord représentent également un grave défi aux efforts visant à accélérer l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. La Corée du Nord est le seul pays au monde à avoir mené des essais nucléaires au XXI^{e} siècle. Nous estimons que l'interdiction des essais nucléaires est déjà devenue une norme internationale de facto. Ce nouvel essai nucléaire de la Corée du Nord va à l'encontre de cette reconnaissance commune internationale.

Le Japon se félicite de la réunion d'urgence du Conseil de sécurité sur la Corée du Nord qui s'est tenue hier à New York, où de nombreux pays ont fermement exprimé leur condamnation. Toutefois, au-delà de la condamnation, nous devons agir pour empêcher la

Corée du Nord d'intensifier sa politique actuelle, car cela aura de graves conséquences. Le Japon se félicite également de la déclaration des dirigeants du Groupe des Sept sur la Corée du Nord publiée hier. Je voudrais terminer en citant le dernier paragraphe de cette déclaration :

> « Nous sommes prêts à renforcer encore les mesures visant à atteindre ces objectifs et demandons instamment au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies de s'acquitter de ses responsabilités et d'œuvrer à l'adoption d'une nouvelle résolution efficace qui comporte des mesures plus fermes. Nous appelons la communauté internationale à redoubler d'efforts pour garantir la mise en œuvre efficace, approfondie et globale des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies et veiller à ce que la Corée du Nord revienne à la légalité internationale. ».

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie l'Ambassadeur du Japon de sa déclaration, et je donne maintenant la parole à la délégation irlandaise.

M^me^ O'Brien (Irlande) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je m'adresse à cette instance depuis votre accession à la présidence de cet organe très auguste qu'est la Conférence du désarmement, je tiens à vous féliciter et à vous assurer de l'appui total et sans équivoque de l'Irlande dans l'exercice de vos lourdes responsabilités.

J'ai écouté les représentants de la République populaire démocratique de Corée prendre la parole à plusieurs reprises en cette instance pour dire que nous étions collectivement au bord de la guerre. Cela est extrêmement préoccupant. Il n'est cependant pas nécessaire qu'il en soit ainsi. Nous pouvons aussi être collectivement au bord de la paix. C'est une question de choix fondamental. La paix est un voyage et − même si la destination du voyage est parfois lointaine et semble difficile à atteindre − elle doit être comprise par nous tous comme étant pleinement valable, convaincante et adaptée au moment historique. Nous devons collectivement redoubler d'efforts sur le dialogue, sur le dégagement d'un consensus, sur le renforcement de la légitimité et sur la création d'un espace commun.

Le Ministre des affaires étrangères et du commerce, M. Simon Coveney, s'est déclaré profondément préoccupé par le fait que la Corée du Nord a testé un dispositif nucléaire explosif le 3 septembre 2017. S'exprimant depuis Bruxelles, M. Coveney a déclaré : « Ce nouvel essai d'un dispositif nucléaire explosif par la Corée du Nord représente une menace réelle pour la paix et la sécurité dans la région et au-delà. Il s'agit d'une violation flagrante et provocante des obligations internationales qui font interdiction à la République populaire démocratique de Corée de produire ou d'expérimenter des armes nucléaires ». Il a condamné sans réserve ces actes. Ce dernier développement, a-t-il ajouté, souligne la nécessité d'une entrée en vigueur immédiate du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Il a exhorté tous les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier ce traité sans tarder afin de renforcer l'architecture mondiale du désarmement et de la non-prolifération, ainsi que la norme mondiale contre les essais. Il a appelé la Corée du Nord à renoncer aux programmes qu'elle mène pour mettre au point des missiles balistiques, des armes nucléaires et des armes de destruction massive, et de le faire de façon complète, vérifiable et irréversible.

Le Gouvernement irlandais estime qu'un engagement urgent de toutes les parties prenantes en faveur du désarmement nucléaire est désormais nécessaire. L'Irlande demande aux autorités de la Corée du Nord de mettre fin aux essais nucléaires et de reprendre d'urgence les pourparlers à six sur la dénucléarisation de la péninsule coréenne, immédiatement et sans conditions préalables.

Monsieur le Président, j'aurais dû commencer ma déclaration, pardonnez-moi, en disant que l'Irlande s'associe bien entendu pleinement à la déclaration déjà faite dans cette salle par l'Estonie au nom de tous les États membres de l'Union européenne.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie la délégation irlandaise de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence, et je donne maintenant la parole à l'Ambassadrice du Kazakhstan.

M^me^ Aitzhanova (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de m'associer aux autres délégations pour condamner le dernier essai nucléaire auquel la République populaire démocratique de Corée a procédé le 3 septembre. Mon pays condamne fermement ces actes irresponsables et dangereux qui sapent nos efforts communs pour renforcer la paix et la sécurité régionales et mondiales. Ces actes constituent une violation grave des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU et sont également contraires aux dispositions du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Pas plus tard que la semaine dernière, le 29 août, nous avons tous célébré dans le monde entier la Journée internationale contre les essais nucléaires. La communauté internationale a une fois de plus exprimé sa voix unanime et ferme contre les menaces nucléaires. Le Kazakhstan est fermement convaincu que les armes nucléaires ne sont pas un véritable garant de la sécurité nationale. En tant que pays témoin de la tragédie et des conséquences des essais nucléaires, nous sommes convaincus que rien ne peut justifier la conduite d'actes aussi irresponsables et dangereux. Par conséquent, compte tenu des tensions actuelles, nous devons poursuivre nos efforts concertés pour parvenir à des accords concrets sur le gel du programme nucléaire de la République populaire démocratique de Corée et sur la dénucléarisation de la péninsule coréenne.

Nous exhortons vivement la République populaire démocratique de Corée à changer de cap et à assurer un avenir non nucléaire à la région et au-delà.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie l'Ambassadrice du Kazakhstan de sa déclaration, et je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, comme l'Ambassadeur Takamizawa l'a indiqué plus tôt, la semaine dernière, les délégations sud-coréenne, japonaise et américaine ont présenté aux États membres de la Conférence du désarmement les menaces individuelles et collectives de Pyongyang auxquelles nos trois pays sont exposés. Nous espérons que les pays présents dans cette salle qui n'avaient pas pris pleinement conscience des menaces qui pèsent sur nos trois pays − et sur le monde, d'ailleurs − comprennent maintenant mieux ce que sont exactement ces types de menaces et ce qu'elles signifient.

Comme nous l'avons vu hier au Conseil de sécurité de l'ONU, la Corée du Nord a été fermement condamnée. Nous attendons avec intérêt de travailler avec nos partenaires au sein du Conseil à l'élaboration d'une nouvelle résolution qui imposera certaines des sanctions les plus sévères possible à Pyongyang. À l'ouverture de sa déclaration d'hier, la Représentante permanente des États-Unis d'Amérique, Nikki Haley, a rappelé l'historique de nos discussions avec la République populaire démocratique de Corée sur la question de ses programmes nucléaires et balistiques. Je ne vais certainement pas en parler ici. Je pense qu'il est très clair que nous avons essayé de nous engager dans le passé et qu'il s'agit manifestement d'un régime qui n'a aucun intérêt au dialogue et qui va continuer à poursuivre ses programmes nucléaires et de missiles balistiques.

Monsieur le Président, comme nous l'avons vu dimanche, la Corée du Nord a une fois de plus fait fi de la volonté de la communauté internationale en effectuant son sixième essai nucléaire. Comme beaucoup l'ont déjà déclaré dans cette salle, la Corée du Nord est le seul pays à avoir effectué des essais nucléaires au XXI^e^ siècle. Cet essai a montré au monde entier que les affirmations de Pyongyang selon lesquelles son programme nucléaire n'aurait qu'un effet dissuasif ne sont qu'une imposture. Les véritables intentions du Nord devraient maintenant être claires pour tous. Il souhaite pratiquer le chantage et l'extorsion internationaux tout en déstabilisant la péninsule coréenne, la région Asie-Pacifique et au-delà. Nous ne devons pas permettre à ce régime sans scrupules de poursuivre ses violations flagrantes du droit international et de prendre en otage la paix et la sécurité, qui ont pris racine en Asie du Nord ces dernières décennies. Les progrès accomplis dans les programmes nucléaires et de missiles balistiques du régime constituent une menace pour nous tous. Pour lutter contre ce grave problème, nous devons maintenant faire tout ce qui est en notre pouvoir pour renforcer son isolement diplomatique et économique. Le moment est venu de dire au régime que les provocations, les menaces et les actions déstabilisatrices ne seront plus tolérées. En tant que communauté internationale, nous devons agir pour

empêcher le régime de causer de nouveaux ravages dans la paix et la sécurité internationales. J'appelle tous les États de cette salle qui s'engagent avec la Corée du Nord à se demander si leur engagement permet au régime de poursuivre son comportement dangereux. Les États qui commercent avec le régime doivent se demander si ce commerce contribue à soutenir les activités nucléaires et balistiques interdites du Nord. Les États qui coopèrent militairement avec Pyongyang doivent se demander pourquoi ils contribuent à soutenir un régime qui menace d'attaquer ses voisins qui n'ont rien fait pour le menacer. En tant que communauté internationale, nous avons la responsabilité d'agir, et maintenant. Sinon, nous risquons de perdre la paix et la stabilité que nous avons bâties au cours des soixante-dix dernières années en Asie et dans d'autres parties du monde. J'espère que tous les membres de la Conférence du désarmement s'exprimeront aujourd'hui pour condamner les mesures dangereuses prises par Pyongyang. Ce régime ne peut plus continuer comme si de rien n'était.

Enfin, Monsieur le Président, si l'on veut résoudre cette question par la voie diplomatique, tous les États membres doivent agir et exercer les pressions diplomatiques et économiques nécessaires sur la Corée du Nord pour la convaincre de changer rapidement de cap.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique de sa déclaration, et je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur d'Italie.

M. Mati (Italie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, l'Italie s'associe à la déclaration faite par l'Union européenne.

Je voudrais m'associer aux autres délégations pour réaffirmer que mon pays condamne dans les termes les plus fermes et sans équivoque l'essai nucléaire effectué par la République populaire démocratique de Corée, qui constitue une nouvelle violation flagrante de plusieurs résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU. L'Italie exprime sa solidarité avec les pays de la région quant aux conséquences du comportement irresponsable de Pyongyang. Les progrès réalisés par la Corée du Nord dans son programme nucléaire et balistique représentent une menace grave et croissante pour le régime mondial de non-prolifération, ainsi que pour la paix et la sécurité internationales. La République populaire démocratique de Corée est le seul pays à avoir violé le moratoire international sur les essais nucléaires au XXIe siècle. Le sixième essai nucléaire effectué par Pyongyang souligne une fois de plus la nécessité d'une entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. La République populaire démocratique de Corée doit immédiatement cesser de développer son programme nucléaire et balistique et quitter la voie qui conduit le pays à s'isoler et à défier la communauté internationale. L'Italie continuera de jouer son rôle dans la recherche d'une réponse ferme et cohérente à ce défi.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie l'Ambassadeur d'Italie de sa déclaration, et je donne maintenant la parole à la délégation belge.

M. Dhaene (Belgique) : Monsieur le Président, la délégation belge s'associe à la déclaration de l'Union européenne concernant la République populaire démocratique de Corée et souhaite y ajouter quelques commentaires à titre national.

La Belgique condamne dans les termes les plus forts le sixième test nucléaire effectué par la République populaire démocratique de Corée en violation flagrante des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU. La République populaire démocratique de Corée met la sécurité régionale et internationale en danger par ses provocations. Ce n'est pas en développant des armes nucléaires et des missiles balistiques que la paix pourra être assurée dans la péninsule coréenne. La République populaire démocratique de Corée s'isole de plus en plus, minant la possibilité d'une paix durable et ruinant les chances de progrès de sa propre population. La Belgique l'appelle à changer de cap, à respecter les résolutions du Conseil de sécurité et à s'engager progressivement vers un pays sans armes nucléaires.

Comme l'ont rappelé d'autres orateurs, la République populaire démocratique de Corée est, depuis le début de ce siècle, le seul pays à avoir effectué des tests nucléaires. Cela montre que l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction totale des essais nucléaires est cruciale. Ce traité est le seul moyen de rendre contraignante une interdiction globale et définitive des tests nucléaires. La mise en œuvre du Traité dépend de l'adhésion

d'un certain nombre de pays. La Belgique redoublera d'efforts pour y parvenir au cours de la prochaine Assemblée générale de l'ONU. Le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Belgique, Didier Reynders, présidera conjointement avec son collègue iraquien une conférence ministérielle visant à réunir davantage de soutiens pour l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction totale des essais nucléaires. Cette conférence, qui se tiendra le 20 septembre prochain à New York, sera suivie d'autres initiatives bilatérales et multilatérales à l'attention des autorités publiques et de la société civile, en particulier de pays qui ne sont pas encore membres de ce traité. La Belgique encourage tous les États à participer au niveau ministériel à cette réunion afin de démontrer que leur attachement au Traité d'interdiction totale des essais nucléaires demeure inébranlable. En effet, plus que jamais, le contexte sécuritaire mondial appelle à une réaffirmation des objectifs du Traité et à une consolidation du régime global de non-prolifération.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie la délégation belge de sa déclaration, et je donne maintenant la parole à la délégation turque.

M. Güneş (Turquie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je m'exprime sous votre présidence, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter. Vous pouvez compter sur notre appui.

Monsieur le Président, l'essai d'une bombe à hydrogène, après le lancement de plusieurs missiles balistiques le mois dernier, effectué par la République populaire démocratique de Corée le 3 septembre 2017, au mépris total du droit international ainsi que de la paix et de la sécurité régionales, est un acte irresponsable et provocateur, et nous le condamnons avec la plus grande fermeté. Nous appelons à nouveau la République populaire démocratique de Corée à respecter les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU et à s'abstenir de toute action susceptible d'entraîner une nouvelle escalade dans la région.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie la délégation turque de sa déclaration, et je donne maintenant la parole à la délégation finlandaise.

M^me^ Paasilinna (Finlande) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, la Finlande s'associe pleinement à la déclaration faite par la représentante de l'Union européenne. Je souhaite à présent faire quelques observations supplémentaires à titre national.

La Finlande condamne vigoureusement l'essai nucléaire auquel a procédé la République populaire démocratique de Corée le 3 septembre. Dans les circonstances actuelles de tension accrue, l'essai nucléaire est un acte très dangereux et irresponsable qui ne fera qu'aggraver la situation. L'essai nucléaire effectué par la Corée du Nord a également été observé en Finlande. L'Institut de sismologie de l'Université d'Helsinki collabore au système international de surveillance du respect de l'interdiction des essais nucléaires. L'essai nucléaire effectué par la République populaire démocratique de Corée constitue une violation flagrante de ses obligations internationales de ne pas mettre au point ou expérimenter des armes nucléaires, en particulier, en vertu de plusieurs résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, du Traité de non-prolifération et du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Les provocations répétées de la République populaire démocratique de Corée témoignent d'un grave mépris pour les appels de la communauté internationale. La Finlande exhorte la République populaire démocratique de Corée à s'abstenir immédiatement de tout acte menaçant sérieusement la sécurité de la péninsule coréenne et aggravant les tensions dans la région. Comme la Finlande l'a souligné à plusieurs reprises, la désescalade est nécessaire et doit commencer à Pyongyang.

La République populaire démocratique de Corée doit respecter pleinement ses obligations internationales, renoncer à son programme nucléaire et s'engager à coopérer étroitement avec la communauté internationale, notamment dans le cadre de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Il est grand temps que la République populaire démocratique de Corée repense sa stratégie, qu'elle prenne au sérieux les messages de la Conférence du désarmement et de la communauté internationale dans son ensemble, et qu'elle mette un terme à son comportement indéfendable et imprudent.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie la délégation finlandaise de sa déclaration, et je donne maintenant la parole à la délégation argentine.

M. Abbenante (Argentine) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, l'Argentine condamne fermement le dernier essai nucléaire effectué par le régime nord-coréen. Cette action totalement irresponsable de Kim Jong-un constitue un acte d'hostilité et de provocation à l'encontre de la communauté internationale, aggravant considérablement les tensions dans la péninsule coréenne, déstabilisant profondément la sécurité régionale et renforçant encore l'isolement international de la République populaire démocratique de Corée.

L'Argentine estime qu'il est impératif que le régime nord-coréen renonce immédiatement à tout nouvel essai d'armes nucléaires et à toute activité connexe, car de tels actes constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales, et qu'il entreprenne un processus de désarmement vérifiable, transparent et irréversible.

Monsieur le Président, les événements survenus dans la péninsule coréenne constituent le défi le plus grave auquel le régime de non-prolifération nucléaire est actuellement confronté. La situation est d'autant plus difficile que ce nouvel acte d'hostilité du régime nord-coréen à l'égard de la communauté internationale a eu lieu à peine soixante-douze heures après la célébration de la Journée internationale contre les essais nucléaires.

Pour l'Argentine, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est une pierre angulaire du système international de non-prolifération nucléaire et un outil essentiel pour limiter la production et la modernisation des armes nucléaires. Toutefois, tant que le Traité restera dans une situation de vide juridique, il n'y aura pas d'instrument juridiquement contraignant interdisant de tels essais.

La tension croissante dans la péninsule coréenne, conjuguée aux provocations du régime nord-coréen contre la paix et la sécurité internationales par des essais nucléaires et des tirs de missiles répétés, aggrave encore la menace de l'emploi de ces armes. Il s'agit là d'une perspective effrayante qui sape clairement la crédibilité du système actuel de sécurité internationale.

Monsieur le Président, les derniers actes irresponsables du régime nord-coréen devraient nous inciter à redoubler d'efforts pour identifier et formuler des moyens de faire en sorte que la République populaire démocratique de Corée applique immédiatement les résolutions du Conseil de sécurité, pour créer les conditions propices à la reprise des pourparlers et pour abolir les essais nucléaires de manière globale et sans aucune condition préalable.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie la délégation argentine de sa déclaration, et je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de Chine.

M. Fu Cong (Chine) (*parle en chinois*) : Monsieur le Président, le Ministère chinois des affaires étrangères a publié la déclaration suivante le 3 septembre concernant l'essai nucléaire auquel a procédé la République populaire démocratique de Corée le même jour :

> « Le Gouvernement chinois s'oppose résolument et condamne avec véhémence le dernier essai nucléaire effectué par la République populaire démocratique de Corée au mépris de l'opposition universelle de la communauté internationale. La dénucléarisation de la péninsule coréenne, le maintien du système de non-prolifération nucléaire et la préservation de la paix et de la stabilité en Asie du Nord-Est sont des positions fermement défendues par la Chine et constituent également une aspiration commune de la communauté internationale. Nous exhortons vivement la République populaire démocratique de Corée à reconnaître la ferme détermination de la communauté internationale sur la question de la dénucléarisation de la péninsule coréenne, à respecter scrupuleusement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, à cesser de prendre des mesures malavisées qui aggravent la situation et ne sont pas dans son propre intérêt et à reprendre consciemment le chemin du dialogue pour trouver une solution. De concert avec la communauté internationale, la Chine appliquera pleinement et intégralement les résolutions du Conseil de sécurité concernant la République

populaire démocratique de Corée, poursuivra fermement l'objectif de dénucléarisation de la péninsule coréenne et préservera résolument la paix et la stabilité dans cette péninsule. ».

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie l'Ambassadeur de Chine de sa déclaration, et je donne maintenant la parole à l'Ambassadrice de France.

M^me^ Guitton (France) : Monsieur le Président, la France s'associe pleinement à la déclaration qui a été prononcée au nom de l'Union européenne et des pays et territoires d'outre-mer associés. Je souhaiterais y ajouter quelques remarques à titre national.

La République populaire démocratique de Corée a franchi avant-hier un seuil majeur dans l'escalade. Après deux tirs de missiles balistiques intercontinentaux et la mise en danger ouverte d'un des pays de la région, elle a procédé, le 3 septembre, à un sixième essai nucléaire qui a été immédiatement détecté par le réseau de surveillance internationale de l'Organisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

La France, par la voie de ses plus hautes autorités, a condamné avec la plus grande vigueur ces agissements. Au-delà de l'expression de solidarité qu'au nom de mon pays j'adresse particulièrement aux pays de la région, c'est aussi à l'ensemble de la communauté internationale que je lance un appel à la lucidité et à la fermeté avec un profond sentiment de gravité.

Monsieur le Président, ne nous y trompons pas. En quelques mois, la menace a changé de dimension et même de nature. La menace n'est plus seulement régionale, elle est mondiale. Cette menace met en cause notre sécurité, la stabilité stratégique et la paix internationale. Par ce sixième essai nucléaire, le régime de Pyongyang persiste à violer ses obligations et à nous défier. Chacun des agissements nord-coréens traduit l'effort acharné, continu et méthodique du régime pour se doter d'un arsenal nucléaire opérationnel destiné à changer les équilibres non seulement régionaux, mais aussi mondiaux. La combinaison de la capacité nucléaire que je viens d'évoquer et des missiles balistiques intercontinentaux de la République populaire démocratique de Corée constitue désormais un danger *erga omnes* omniprésent.

Dans ce contexte, la France appelle à une réaction rapide, ferme et unie du Conseil de sécurité de l'ONU et de la communauté internationale, fondée sur trois éléments : l'adoption rapide par le Conseil de sécurité de nouvelles sanctions contre le régime nord-coréen, la mise en œuvre très stricte des sanctions existantes par l'ensemble des acteurs concernés et enfin, l'adoption de mesures additionnelles par l'Union européenne.

Le temps nous est compté. Soyons-en bien conscients. En effet, nous savons que Pyongyang n'hésite pas et n'hésitera pas, fût-ce au prix du sacrifice de sa population, à s'affranchir des règles les plus élémentaires que nous avons érigées en matière de non-prolifération et au-delà. Il s'agit bien d'une remise en cause majeure, et revendiquée comme telle, de tous les fondements de notre système de droit et de sécurité, que nous ne pouvons accepter. Nous avons collectivement la responsabilité de le faire respecter, de le préserver, et même de le renforcer. Il en va de notre crédibilité.

À ceux qui pensent que la volonté de dialogue ferait défaut à la communauté internationale, il faut rappeler que la situation actuelle est malheureusement loin d'offrir les conditions d'une négociation. Mon pays a toujours défendu le dialogue. Mais force est de le constater, la République populaire démocratique de Corée ne nous a pas donné le moindre signe ni le moindre gage de son éventuelle volonté de négocier sur ses activités nucléaires et balistiques. Face à un tel mépris du droit international et de l'autorité du Conseil de sécurité de l'ONU, nous ne devons pas transiger. La République populaire démocratique de Corée devra abandonner son programme nucléaire et balistique de manière complète, vérifiable et irréversible et se conformer sans délai à ses obligations internationales. Elle devra également rejoindre le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Une réponse collective ferme est la condition de l'efficacité. Seule une telle réponse peut réussir à ramener sans conditions la République populaire démocratique de Corée à la table des négociations. Nous devons continuer de mettre en œuvre les sanctions existantes, pleinement et avec responsabilité. Elles ne sont pas une fin en soi, mais elles sont indispensables.

Rappelons que des sanctions économiques majeures n'ont été adoptées par le Conseil de sécurité de l'ONU qu'en 2016. Leur montée en puissance se poursuit donc, mais face à cette nouvelle évolution, nous devons augmenter encore la pression sur le régime de Pyongyang. La France soutient donc l'adoption de nouvelles sanctions, notamment dans les domaines économique et sectoriel. Elle s'engagera résolument dans une voie similaire au sein de l'Union européenne.

Pour conclure, dans la spirale inquiétante de surenchère et de provocation dans laquelle elle s'est engagée, la République populaire démocratique de Corée devra assumer les conséquences de son entêtement acharné. La seule réponse que nous pouvons apporter aujourd'hui est une politique de très grande fermeté, sans ambiguïté, fondée sur l'objectif du démantèlement complet des programmes nord-coréens. Ce n'est que sur la base d'une telle position de pression maximale sur le régime que nous pourrons changer ses calculs, le ramener sans conditions à la table des négociations et ouvrir ainsi la voie à un règlement politique de la crise.

Face à la menace, nous devons être à la hauteur des responsabilités qui sont les nôtres. Soyez assurés de l'engagement résolu en ce sens de la France, notamment en tant que membre permanent du Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie l'Ambassadrice de France de sa déclaration, et je donne maintenant la parole à l'Ambassadrice de la Fédération de Russie.

M^me^ Kuznetsova (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, le 3 septembre, le Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie a fait la déclaration suivante :

> « Nous sommes profondément préoccupés par l'essai d'un dispositif explosif thermonucléaire destiné à un missile balistique intercontinental annoncé par la République populaire démocratique de Corée le 3 septembre.
>
> Cette dernière démonstration flagrante du mépris de Pyongyang pour les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et les règles du droit international mérite la condamnation la plus véhémente.
>
> Nous ne pouvons que déplorer le fait que les dirigeants de la République populaire démocratique de Corée, par leur action visant à saper le régime mondial de non-prolifération, constituent une grave menace pour la paix et la stabilité dans la péninsule coréenne et dans la région tout entière. La poursuite de ce type d'action risque d'avoir de graves conséquences pour la République populaire démocratique de Corée elle-même.
>
> Dans les circonstances actuelles, il est essentiel de garder son calme et de s'abstenir de toute action qui pourrait aggraver encore les tensions.
>
> Nous appelons toutes les parties concernées à reprendre immédiatement le dialogue et les négociations, car c'est le seul moyen de traiter efficacement les problèmes de la péninsule coréenne, notamment la question nucléaire. Nous réaffirmons notre volonté d'entreprendre des efforts concertés dans ce sens, notamment dans le contexte de la mise en œuvre de la feuille de route russo-chinoise. ».

Le Président *(parle en espagnol*) : Je remercie l'Ambassadrice de la Fédération de Russie de sa déclaration, et je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur du Royaume-Uni.

M. Rowland (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, hier, le Conseil de sécurité s'est réuni pour la sixième fois pour condamner un essai nucléaire effectué par la Corée du Nord. C'est la sixième fois que le monde retient son souffle. La Corée du Nord est le seul pays à avoir procédé à de tels essais au XXI^e^ siècle au mépris de toutes les normes internationales de comportement. En outre, le Conseil de sécurité s'est réuni à de nombreuses reprises au cours des derniers mois à la suite d'autres provocations nord-coréennes, dont la plus récente, la semaine dernière, en réponse à l'essai de missiles imprudent de la Corée du Nord au-dessus du Japon.

L'explosion nucléaire de dimanche a été de loin la plus importante à ce jour. Avec l'augmentation de la portée de ses missiles, la Corée du Nord constitue une menace non seulement pour sa région, mais aussi pour la paix et la sécurité mondiales. Le Conseil de sécurité a adopté huit résolutions imposant des sanctions à la Corée du Nord. Le pays est soumis aux sanctions les plus rigoureuses actuellement appliquées par le Conseil de sécurité. Pourtant, la Corée du Nord continue de faire passer ses programmes nucléaires et de missiles illégaux avant le droit international, la sécurité internationale et la volonté du Conseil de sécurité. Cette situation est inquiétante et sans précédent. Rarement un État est resté aussi provocateur face à une condamnation internationale écrasante et à des séries de sanctions répétées et puissantes.

Il est clair que les sanctions actuelles appliquées par le Conseil de sécurité à l'encontre de la Corée du Nord ont un effet. En particulier, les mesures prises contre les exportations de produits de base dans le secteur financier appliquées depuis 2016 font qu'il est de plus en plus difficile pour Pyongyang d'acquérir les devises nécessaires pour financer ses programmes. Chaque jour, cela devient de plus en plus difficile, grâce aux efforts de nombreux États dans cette salle. Ceux qui doutent de cet impact n'ont qu'à lire les déclarations du régime nord-coréen. Il se plaint des sanctions que nous lui avons imposées. Cependant, il est également clair que la République populaire démocratique de Corée est tout à fait disposée à faire passer ses programmes illicites avant le bien-être de sa population. Sa population subit une répression épouvantable et lutte même pour se nourrir. Les dirigeants de la Corée du Nord ont choisi cette voie de défi à grands frais.

Nous continuons de souhaiter un avenir pacifique. Le dialogue sera toujours notre objectif final. Mais reprendre le dialogue sans un signe sérieux d'intention de la part de Pyongyang serait voué à l'échec. La Corée du Nord doit changer de cap pour permettre un retour au dialogue. Si elle le faisait, elle aurait l'occasion de mettre fin à cette crise. D'ici là, nous devons maintenir le cap sur les sanctions et continuer, comme l'a demandé le Secrétaire général, à présenter un front uni. Le Royaume-Uni estime qu'une nouvelle résolution du Conseil de sécurité est nécessaire en réponse au vol d'essai dangereux et illégal d'un missile effectué par la Corée du Nord au-dessus du Japon. À la lumière de l'essai nucléaire de dimanche, notre détermination à agir s'est encore renforcée. Nous devons accélérer la mise en œuvre des sanctions existantes et œuvrer rapidement à l'adoption d'une résolution nouvelle et efficace du Conseil de sécurité. Tout en continuant d'appliquer les mesures dont le Conseil de sécurité a déjà convenu, nous devrions aller plus loin en prenant des mesures pour couper les fonds sur lesquels le régime compte pour poursuivre ses programmes illégaux et déstabilisateurs. Nous devrions notamment limiter davantage l'exploitation contraire à l'éthique des travailleurs nord-coréens à l'étranger.

Monsieur le Président, la Corée du Nord a créé une situation extrêmement dangereuse et instable. Le Royaume-Uni travaillera avec tous ses partenaires pour relever ce défi. Nous exhortons tous les États à se joindre à nous. Et, chers collègues, si vous ne pouvez pas condamner ce dernier acte, vous devriez vous demander pourquoi.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie la délégation britannique de sa déclaration. Il reste 14 délégations sur la liste des orateurs, plus une demande à exercer son droit de réponse. Je pense donc qu'il est opportun de convoquer une autre séance plénière pour cet après-midi, qui débutera à 15 heures dans la salle du Conseil.

J'invite les délégations qui le souhaitent à participer à une brève séance informelle maintenant, à 13 heures, en vue d'examiner le projet de rapport de la Conférence du désarmement, sans préjudice de la reprise de nos travaux cet après-midi et demain. Cette brève réunion dans la salle I nous permettra d'évaluer la position actuelle de chaque délégation sur les négociations relatives au projet de rapport et nous permettra, au secrétariat et à moi-même, de décider du calendrier de nouvelles séances formelles et informelles, étant entendu que nous devons communiquer ces décisions à l'avance afin de pouvoir organiser les séances. Je vous invite donc à cette brève réunion dans la salle I et, à 15 heures, à la reprise de la séance plénière.

La séance est levée à 12 h 55.